



plan climat air énergie

de la Ville de Lyon et du Centre
communal d'action sociale

2023-2030





Grégory DOUCET,

Maire de Lyon

Le changement climatique est l'un des symptômes les plus criants et les plus inquiétants de la crise écologique. Il impacte de plus en plus durement nos sociétés. Par là même, il réinterroge en profondeur nos modes de vie et d'organisation.

A Lyon, nous avons choisi de placer l'enjeu climatique au cœur du mandat. Déclaration de l'état d'urgence climatique en 2021, adoption l'année suivante de l'objectif de neutralité climatique d'ici 2030 et refonte du plan climat municipal cette année : en trois ans, notre conviction reste intacte car nous vivons les dernières années pour préserver l'équilibre climatique avant qu'il ne soit trop tard pour agir.

Spécificité de ce nouveau plan climat, les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies irriguent la politique climatique de la Ville. Cela nous incite encore davantage à considérer comme incontournables la question des limites planétaires et celle de la surexploitation des réserves naturelles aux dépens des plus fragiles. Il est devenu impératif d'échapper à la vision d'un rapport essentiellement marchand à notre milieu de vie, pour bâtir

une société plus juste et plus respectueuse du vivant.

Pour cela, les équipes municipales s'attèlent à fédérer tous les talents et toutes les bonnes volontés, les soutiennent, les accompagnent matériellement et techniquement. Elles favorisent ainsi l'élaboration d'un grand réseau d'acteurs locaux engagés pour le climat.

C'est l'objet de la démarche Lyon 2030, que nous avons lancée en 2022. Laquelle inscrit la Ville dans une fédération de partenaires français et européens. Tout en mettant à profit les réussites de notre territoire au service de la priorité accordée à la limitation de nos émissions de gaz à effet de serre... et plus généralement de l'adaptation au bouleversement climatique.

Ce plan climat est aussi la feuille de route d'une ville plus juste, plus apaisée, qui prend soin de toutes et tous et qui engage ses habitants autant que ses partenaires à s'impliquer dans la transition écologique. Son identité est fondamentalement celle de la coopération et du partenariat actif, afin de réunir les acteurs lyonnais pour la construction du monde à venir.

**Sylvain GODINOT**

2^{ème} adjoint au Maire délégué à la transition écologique et au patrimoine

Pour une ville telle que Lyon, le défi de la transition écologique est double. Il s'agit d'élaborer une politique publique à la hauteur de l'urgence climatique tout en plaçant l'inclusion solidaire et la justice sociale au centre de nos préoccupations. Ce document est la quatrième édition du Plan climat de la Ville depuis ses premiers engagements en 2007. Fort de l'expérience des précédents, la Ville poursuit et renforce résolument son action.

Ce nouveau plan climat entend marquer une nette montée en puissance des ambitions écologiques de Lyon. Pour enrayer la catastrophe écologique en cours, il n'y a d'autre solution à notre disposition que la neutralité climatique. Pour la première fois, nous prenons la responsabilité d'envisager la crise climatique dans sa dimension globale en considérant l'impact des gaz à effet de serre de nos activités en dehors du territoire lyonnais.

Les événements climatiques extrêmes se font de plus en plus fréquents autour du globe, et notre responsabilité est d'agir pour en limiter l'impact. C'est pourquoi ce plan climat pense aussi la ville de demain dans une perspective d'adaptation et de résilience.

Le mi-mandat est déjà riche de réalisations et de réussites. Le Plan de sobriété adopté en octobre 2022 a permis de considérables économies d'énergie à la collectivité dans un esprit de solidarité et d'exemplarité. Cela va se poursuivre avec la stratégie de transition écologique du patrimoine que la Ville s'apprête à voter dans les mois qui viennent. Les énergies renouvelables sont également au cœur de la démarche de sobriété de la Ville, et les besoins en énergie sont désormais satisfaits par une part importante de biogaz français 100% renouvelable.

L'innovation de ce document réside dans sa grande ouverture aux acteurs locaux et l'invitation qui leur est adressée d'en être co-constructeurs. La Ville a témoigné toute sa confiance dans l'intelligence collective des acteurs de son territoire en les sollicitant pour élaborer ce Plan Climat, et pour assurer son suivi et sa bonne mise en œuvre, afin de penser et bâtir ensemble la ville de demain : Lyon 2030.

Bâtir un monde à venir c'est d'abord l'habiter au présent, afin de porter des ambitions qui en mesurent les enjeux les plus décisifs. Ensemble, emparons-nous de l'objectif climat !

Sommaire

SOMMAIRE.....	4
ACTION CLIMATIQUE : QUEL CONTEXTE LYONNAIS ?.....	5
Introduction	6
1. Effet de serre, changement climatique et neutralité climatique ... de quoi parle-t-on ?.....	7
2. Gaz à effet de serre, les chiffres clefs	8
... A l'échelle du territoire Lyonnais	8
... A l'échelle de la municipalité	9
3. Lyon, municipalité engagée pour le climat depuis 2008	10
4. Le plan climat municipal : une expression locale de démarches globales	11
5. Une action climatique municipale pour dépasser les freins systémiques	12
6. Le nouveau plan climat : des compétences municipales au territoire	13
NEUTRALITE CLIMATIQUE : QUELLE VISION ET QUELLES ACTIONS ?	15
Une Ville sobre en énergie et en ressources	16
Une Ville apaisée et respirable	19
Une Ville qui prend soin de chacun.e et s'adapte au réchauffement climatique	22
Une Ville qui permet à chacun et chacune de s'impliquer.....	24
LA VILLE S'ORGANISE ET MOBILISE POUR FAIRE DU CLIMAT UNE PRIORITE A TOUS LES NIVEAUX.....	29
1. Mobiliser l'administration dans son ensemble sur les enjeux de transition écologique	30
2. Renforcer le pilotage et l'animation du plan climat	34
3. Se doter d'une ingénierie de financement à la hauteur des enjeux.....	36
4. "Lyon 2030 : inspirons le changement", une nouvelle démarche territoriale et expérimentale	37
5. Faire de la prospective sur les enjeux climatiques : veille active, travail avec la recherche et l'innovation publique	40
GLOSSAIRE	42

Ce document a été édité par la Ville de Lyon en 2023.

Co-construit par la Mission Transition écologique avec les services municipaux, il constitue le document cadre de l'action climatique de la municipalité sur son patrimoine, ses compétences et ses services.

Il est complémentaire du Pacte Lyon 2030, co-construit avec les acteurs territoriaux de l'Agora Lyon 2030, qui constitue un document cadre de l'action climatique sur le territoire.

ACTION CLIMATIQUE

**quel
contexte
lyonnais ?**



Introduction

Les activités humaines sont responsables du dérèglement climatique observé ces dernières décennies à l'échelle du globe. Le territoire lyonnais ne fait pas exception. Le climat à Lyon a déjà changé, impactant le quotidien des Lyonnais, en particulier les personnes les plus fragiles. Les scénarios climatiques à l'horizon 2070 appliqués à Lyon prévoient que les températures s'apparentent à celles d'Alger si rien n'est fait d'ici là.

Agir pour le climat nécessite une adaptation de nos modes de vie, une remise en question de notre rapport au vivant et aux limites planétaires, de nos modes d'organisation sociale et de nos politiques publiques. À l'échelle d'une ville, réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre suppose de réinventer de nouvelles manières de faire société et cité, d'imaginer et de concrétiser un avenir plus sobre. La ville doit aussi s'adapter aux fortes chaleurs, à la sécheresse des sols, et potentiellement à l'accélération d'épisodes météorologiques extrêmes.

Afin de relever ce défi climatique, la municipalité s'est fixé en 2022, dans le cadre d'un appel à projet européen, l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité climatique en 2030 de son patrimoine et de ses compétences mais aussi de son territoire. Cet engagement fort a été reconnu par la commission européenne avec la sélection de la Ville de Lyon dans le programme 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030.

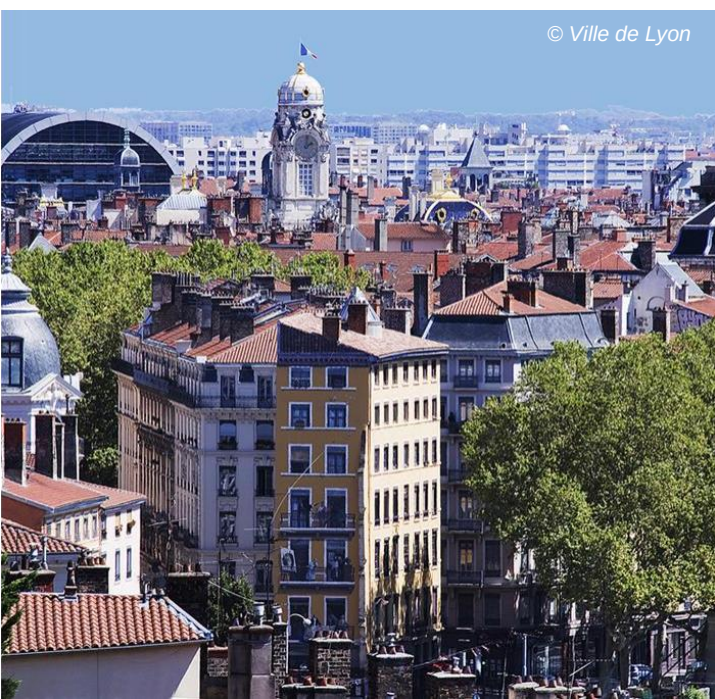
Alors que l'objectif de neutralité climatique est fixé en 2050 à l'échelle de l'Union européenne, ce programme ambitionne de faire de 100 villes européennes des collectivités pionnières en capacité d'atteindre cet objectif dès 2030.

Pourquoi la municipalité s'est-elle fixé un objectif de neutralité climatique à l'horizon 2030 ?

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a rappelé en mars 2023 que la décennie 2020 est cruciale pour lutter contre le changement climatique :

"Le changement climatique est une menace pour le bien-être de l'humanité et la santé de la planète. Il existe une fenêtre d'opportunité pour garantir un avenir viable et durable pour tous, qui se ferme rapidement (...). Si l'on veut limiter le réchauffement à +1,5°C, il faudrait avoir réduit de 48% nos émissions de CO2 d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019. (...) Les choix et actions mises en œuvre dans cette décennie vont avoir des impacts maintenant et pour des milliers d'années.(...) sans actions d'adaptation et d'atténuation des émissions urgentes, efficaces et équitables, le changement climatique menacera de plus en plus les écosystèmes, la biodiversité, les moyens de subsistance, la santé et le bien-être des actuelles et futures générations".

Dans cette crise globale, l'objectif porté par la municipalité peut sembler à la fois dérisoire et démesuré puisque sa capacité d'action et d'influence sont limités et conditionnés par un cadre national, européen voire international. Cela étant, les villes sont aujourd'hui responsables de 70% des émissions de gaz à effet de serre mondiales. A cette échelle, il est déjà possible de se poser les bonnes questions, d'interroger les freins financiers, humains, réglementaires, organisationnels, d'identifier des leviers pour les dépasser et de dessiner des scénarios pour atteindre cet objectif. Dès lors, incarner la capacité de transformation et d'action des villes a une valeur d'exemplarité majeure.



© Ville de Lyon



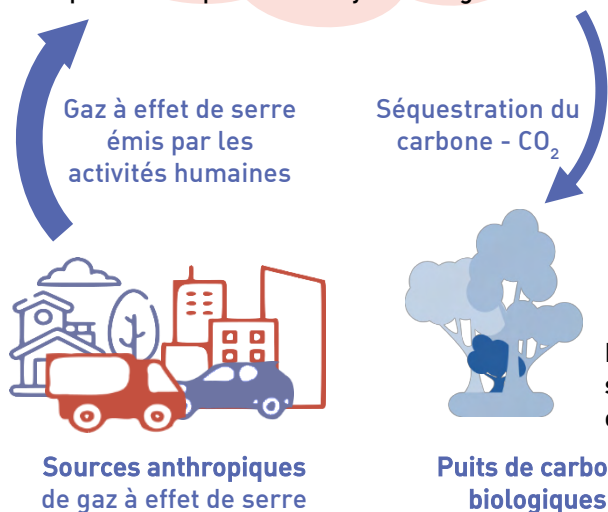
1. Effet de serre, changement climatique et neutralité climatique ... de quoi parle-t-on ?

L'effet de serre ?

Ce phénomène naturel permet la vie sur Terre mais **accentué par nos activités**, il entraîne un réchauffement climatique global.

Gaz à effet de serre de l'atmosphère

Naturellement présents, ils conservent une partie de la chaleur du rayonnement solaire. Plus il y a de gaz à effet de serre, plus la chaleur retenue est importante et plus la température moyenne augmente.



Sources anthropiques de gaz à effet de serre

Puits de carbone biologiques

Neutralité climatique ou carbone
= équilibre entre les gaz à effet de serre émis par les activités humaines et leur absorption naturelle ou par des technologies dédiées

Quels sont les grands émetteurs ?

La production de ces gaz à effet de serre, pour certains déjà naturellement présents dans l'atmosphère, est liée à quatre grandes activités humaines : le transport, la production industrielle, les bâtiments et l'agriculture.

Dioxyde de carbone - CO_2 - 81% - Émis par les combustions de carburants, la déforestation

Méthane - CH_4 - 11% - émis par l'agriculture, les déchets, l'industrie

Protoxyde d'azote - N_2O - 5% - émis par l'agriculture, l'industrie

Gaz fluorés & hexafluorure de soufre : composés chimiques de synthèse

Pour comparer les gaz à effet de serre, une unité de mesure unique a été adoptée : la tonne d'équivalent CO_2

L'augmentation des gaz à effet de serre par les activités humaines dans l'atmosphère entraîne un **réchauffement et dérèglement global et rapide du climat**

Quels effets visibles du changement climatique ...

... AUJOURD'HUI

Un **net réchauffement planétaire** depuis 1850 **+1,1°C**
Avec des disparités locales
En France : + 1,5°C
A Lyon : + 1,9°C

Une **aggravation des phénomènes climatiques extrêmes** en fréquence, intensité et durée

Une **élévation accélérée** du niveau marin et une **acidification** des océans

Une **perturbation des équilibres écologiques** par un croisement entre changement climatique et pression humaine sur les écosystèmes

... ET DEMAIN ?

Plusieurs scénarios de réchauffement entre :
+1,5°C atteinte rapide d'une neutralité carbone globale
+4°C développement basé

Poursuite des phénomènes observés actuellement

Déplacements de populations liés à l'inondation de zones côtières

Crises alimentaires et sanitaires sources de conflit et de migration

Bouleversement des écosystèmes et extinctions massives d'espèces

2. Gaz à effet de serre, les chiffres clefs ...

... A l'échelle du territoire Lyonnais

Lyon, un territoire urbain

L'ensemble des activités du territoire de la commune de Lyon a émis en 2019 :

1 253 kt eqCO₂

Ça représente quoi par Lyonnais.es ?

522 969 Lyonnais.es, qui émettent chaque année 9 teq CO₂ chacun :



2,4 teqCO₂

... Sur le territoire lyonnais

6,6 teqCO₂

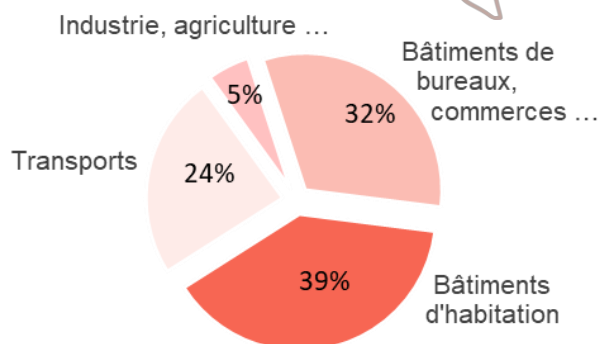
... hors du territoire lyonnais

Données ORCAE, INSEE & SDES 2019

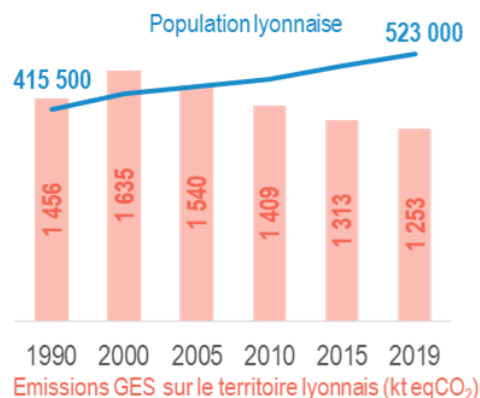
La vie et les activités lyonnaises dépendent de l'import de nombreux biens et services et donc d'activités industrielles, agricoles et de transports qui émettent des gaz à effet de serre hors du territoire. C'est ce qui explique un tel écart entre les émissions territoriales de GES (2,4 teqCO₂), et l'empreinte carbone globale par lyonnais.es (9 teqCO₂).

Qui émet des GES sur le territoire ?

Ces émissions sont partagées entre :

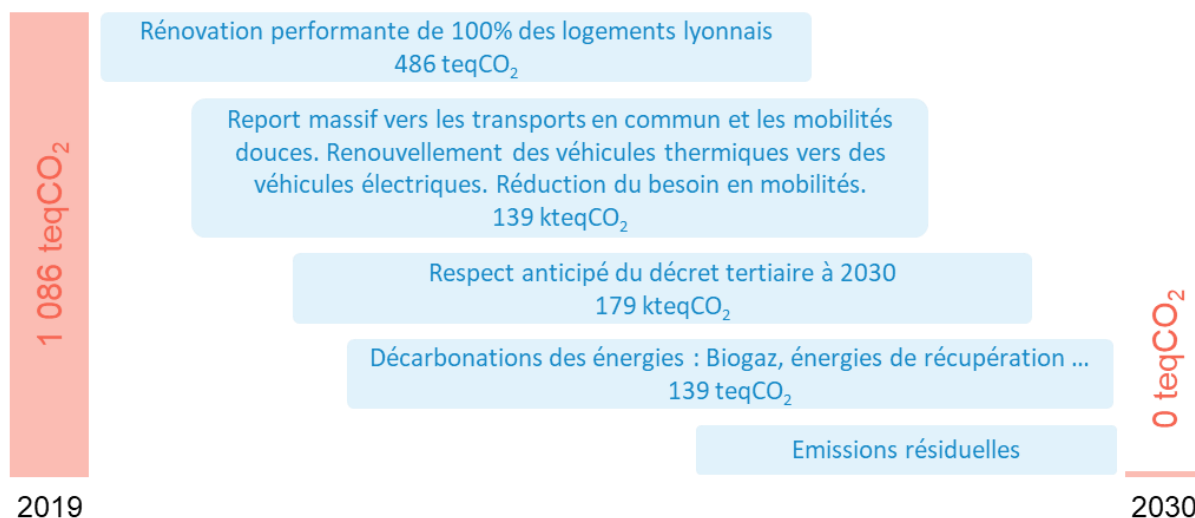


Données ORCAE 2019



Lyon, un territoire à engager vers la neutralité climatique

Si les tendances actuelles font ressortir une baisse des émissions de GES sur le territoire lyonnais, une véritable inflexion et accélération est nécessaire pour envisager l'atteinte de la neutralité climatique en 2030 comme le montre un premier exercice de projection à 2030 mené par la municipalité en 2022. Ce premier travail de projection sera affiné et évoluera en fonction des connaissances et des politiques publiques menées sur le territoire par la Ville mais aussi par la Métropole de Lyon.





... A l'échelle de la municipalité



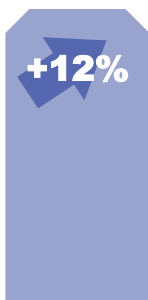
BEGES 2010 et 2019

Réalisation de bilans des émissions de GES directes et indirectes des activités municipales et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Les principaux postes d'émission sont :

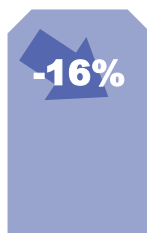
Chiffres clefs

- 8 500 agents Ville et 500 agents CCAS
- Près de 830 bâtiments soit 2 Mm² : Écoles, crèches, équipements sportifs, culturels, administratifs ...
- Près de 79 000 lampes d'éclairage public

Achats
34,1 kteq CO₂



Déplacements
24,6 kteq CO₂



Energies
22,8 kteq CO₂



2010
101,5 kteq CO₂

-16%

2019
85,3 kteq CO₂

Total des émissions de
GES directes et
indirectes évaluées

Entre 2010 et 2019, la municipalité a su réduire ses émissions de GES malgré une démographie croissante accompagnée d'une augmentation du nombre d'infrastructures, d'agents et de dépenses. Les performances de maîtrise des émissions municipales sont donc en constante amélioration.

Le plan climat contient les actions de réduction des émissions de GES ajustées suite au bilan de 2019. Les énergies, les achats et les déplacements constituant les plus importantes sources d'émissions de GES municipales, une priorité forte est donnée aux actions de réduction sur ces postes.

Quelle trajectoire vers la neutralité climatique ?

A la Ville de Lyon, des efforts engagés qui portent déjà leurs fruits ...



Une flotte de véhicule en transformation et réduction

+ 390 vélos et 80 véhicules électriques ou GNV entre 2010 et 2022

- 100 véhicules non remplacés entre 2010 et 2020



Une efficacité croissante de l'éclairage urbain :

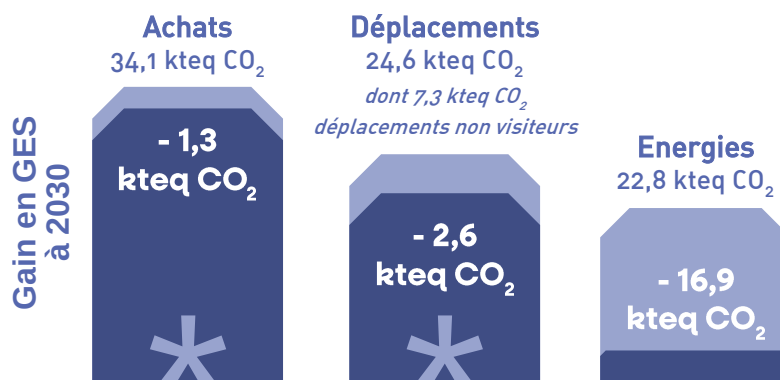
-39% de consommation entre 2010 & 2021

36% d'énergie consommée d'origine renouvelable et de récupération



... mais à démultiplier pour atteindre la neutralité climatique en 2030

Afin de jauger l'avancement de l'action municipale sur cette trajectoire et les efforts à mener, une quantification des actions du plan climat a été réalisée.



Les actions ciblant les achats et les déplacements des visiteurs et usagers n'ont pas pu être quantifiées. Seuls les gains en émission de gaz à effet de serre liés à l'achat de matériel informatique reconditionné et aux nouveaux marchés alimentaires ont pu être évalués.

Plusieurs actions visent l'amélioration de la quantification et du suivi des émissions de GES sur les achats et déplacements afin de permettre la scénarisation des objectifs sur ces postes.

3. Lyon, municipalité engagée pour le climat depuis 2008

La municipalité s'implique dès 2008 dans la lutte contre le dérèglement climatique, à travers son engagement au sein du mouvement européen de la Convention des maires. En 2010, puis tous les trois ans, des bilans des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont réalisés sur le patrimoine communal et les compétences municipales. Ils permettent d'en identifier les secteurs les plus émetteurs puis d'élaborer un plan d'action de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Ce premier plan d'action voit le jour en 2013, il est renforcé et élargi en 2015 pour prendre en compte l'adaptation de la ville au changement climatique.

Le plan d'action de 2015 définit sur le patrimoine communal et les compétences municipales des objectifs stratégiques en cohérence avec ceux de la Métropole à l'horizon 2020:

- Réduire de 20% ses émissions directes de GES par rapport à 2010
- Réduire de 20% sa consommation énergétique par rapport à 2010
- Assurer 20% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique municipal.

Grâce à ses actions, la municipalité honore son engagement pour deux des trois objectifs qu'elle s'était fixée : si la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie (35%) et l'extension du mix énergétique à davantage d'énergies renouvelables (35%) sont un succès, la municipalité n'est parvenue à réduire sa consommation énergétique que de 17,3% entre 2010 et 2020.

Un troisième plan d'action voit le jour en 2019. Il fixe un nouveau cap pour engager la municipalité dans une trajectoire de neutralité carbone à 2050. Cet objectif initial est renforcé en 2022 avec un engagement particulièrement ambitieux à atteindre la neutralité climatique sur l'ensemble des émissions du territoire communal en 2030 auquel participe ce 4^{ème} plan climat.

2008 – Signature de la convention des Maires et de la Déclaration EUROCITES sur le changement climatique



2013 – 1^{er} plan climat « atténuation » basé sur le BEGES 2010 & engagement dans la démarche de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique »

2015 – 2^e plan climat élargi à « l'adaptation au changement climatique » basé sur le BEGES 2013 & 1^{ère} labellisation climat « Territoire Engagé Transition Ecologique » - 4 étoiles

2019 – 3^e Plan climat air énergie 2020 – 2026 renforçant le plan et déclinant les objectifs Métropole

2020 – 2^{ème} Labellisation climat « Territoire Engagé Transition Ecologique » - 4 étoiles



2020 – Atteinte des objectifs de -20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010 et 20% ENR

2021 – Déclaration de l'état d'urgence climatique à Lyon en réponse à la déclaration du secrétaire général de l'ONU

Engagement dans le traité de non-prolifération des combustibles fossiles

2022 – Engagement vers la neutralité carbone à 2030 & lancement de la démarche Lyon 2030



2023 – 4^e plan climat & lancement du BEGES 2022 et du renouvellement de la labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique »
1^{ère} Agora Lyon 2030 & Pacte territorial





4. Le plan climat municipal : une expression locale de démarches globales

Un consensus de la communauté internationale : COP 21 & Accord de Paris pour le Climat **en 2015**

- *Engagement : limiter le réchauffement planétaire sous 2°C en limitant les émissions de GES*

Un Pacte vert pour l'Europe **en 2020**

- *Engagement : Une Europe climatiquement neutre à 2050*

En France, des lois structurantes sur le climat

- **En 2015** : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, première stratégie nationale bas carbone et première programmation pluriannuelle de l'énergie pour renforcer nos engagements climatiques et de nous doter d'une feuille de route nationale
- **En 2019 et 2021** : Lois Energie Climat et Climat et Résilience qui confortent 2050 comme horizon de la neutralité climatique et renforcent l'appareil législatif
- **En 2023**, une loi de programmation énergie-climat sera votée pour définir nos nouvelles orientations à l'horizon 2030

En Auvergne-Rhône-Alpes, un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires fixe **depuis 2020** des objectifs d'organisation territoriale transversaux et intégrateurs notamment en matière de climat. Il succède à plusieurs grands plans transversaux en matière de climat, énergie, déchets, et biodiversité

La Métropole du Grand Lyon, dotée d'un Plan Climat Air Énergie Territorial voté en 2019 succédant à plusieurs plans climat territoriaux **depuis 2007**

- *Engagement : accroître la qualité de l'air, les performances énergétiques et la sobriété climatique de son territoire et atteindre à 2050 l'objectif de neutralité carbone*
- *Des documents opérationnels : un schéma directeur des énergies (2019), un 3e Plan de protection de l'atmosphère (2022) porté par l'Etat*

Le Grand Lyon est un allié indispensable de la municipalité pour la mise en œuvre de politiques publiques climatiques d'ampleur, notamment en matière de mobilités, d'aménagement, de tourisme. Une étroite coopération (techniques, financières, innovation...) est un levier majeur pour atteindre la neutralité climatique.

Lyon, une ville qui s'engage à l'international

Depuis plus de 15 ans, la municipalité a pris des engagements internationaux en vue d'affirmer son engagement climatique. Cela lui permet aujourd'hui d'appartenir à un réseau de grandes villes européennes et mondiales, vertueuses et investies dans la transition écologique.



Depuis 2008

Mise en réseau pour valoriser la place d'un tissu de partenaires, sous la bannière de la transition écologique.



Depuis 2008

Engagement commun entre plusieurs grandes villes du monde en faveur d'une réduction drastique des émissions de GES..



Depuis 2013

Déclinaison française du label européen "European Energy Award". Méthodologie conçue pour valoriser et évaluer la qualité de la politique climatique et énergétique des territoires.



Depuis 2019

Accord signé par les maires afin de les guider dans l'approfondissement de leur engagement écologique. Aide à la mise en place de mesures en faveur d'une ville plus verte, plus propre, plus saine.



Depuis 2022

Participation de la Ville de Lyon à la mission de l'Union Européenne des "100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030". Cet engagement se traduit à Lyon à travers la démarche Lyon 2030 (voir détail p.38)



Le Plan Climat s'inscrit dans un contexte de démarches et objectifs fixés aux échelles européenne, nationale, régionale et métropolitaine.

Le Plan Climat de la Ville est une façon d'inscrire à l'échelle de son patrimoine et de ses compétences les actions engagées par ces grands acteurs territoriaux et internationaux.

Échelon opérationnel des grands projets, la Ville se donne 2030 comme horizon afin d'ouvrir la voie du changement par l'action et d'inspirer chacun des acteurs, toutes échelles confondues.

5. Une action climatique municipale pour dépasser les freins systémiques

Porter l'ambition d'une transition écologique et climatique qui mène la ville de Lyon à la neutralité climatique impose de se confronter à des freins systémiques. On entend par là des obstacles majeurs à la transition qui relèvent de la forme même de nos systèmes économiques et sociaux.

Evaluer l'action climatique

Les outils existants et données disponibles permettent à ce jour de suivre la mise en œuvre des actions mais ne permettent pas de suivre finement leurs effets sur le climat. Si les actions concrètes sont quantifiables, la majorité d'entre elles relèvent de l'incitation et de la sensibilisation, cadre dans lequel il est difficile d'en mesurer l'effet direct.

La Ville, dans le cadre de l'amélioration de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, travaille au développement de méthodes et à l'expérimentation d'outils pour améliorer ce suivi.

Coût de l'action et coût de l'inaction

Les pratiques de consommation mettent trop souvent les acteurs économiques dans une situation où le coût de l'action ne reflète pas le coût de l'impact. Autrement dit, une solution économique est rarement une solution écologique. Une telle situation ne peut engager largement à investir les bonnes pratiques écologiques et génère des inégalités et un sentiment d'injustice. Cela questionne plus largement le principe de pollueur/payeur et de son application.

En ce qui concerne les investissements nécessaires pour mener des projets de transition écologique, la logique du retour rapide sur investissement tend à être incompatible avec ces projets dont les gains économiques, quand ils existent, sont étalés dans la durée. Il est également fréquent que les gains d'un projet soient des bénéfices immatériels sans retombées économiques directes : climat global, rafraîchissement local, santé ...

D'où un rôle incontournable de la puissance publique dans ces investissements. La Ville de Lyon s'est déjà fortement engagée à travers son plan pluriannuel d'investissements massif dans les actions de transition écologique.

Néanmoins, les efforts économiques publics et privés sont reconnus par l'Etat comme insuffisants pour respecter les engagements climatiques, aussi la Ville travaillera à les quantifier, et à mobiliser des moyens supplémentaires.

Partager une nouvelle vision de la société

La résistance culturelle et sociale à l'acceptation d'un changement climatique d'origine humaine peut également entraver la mise en œuvre de politiques écologiques, en témoigne la proportion de 37% de climatosceptiques dans la société française en 2022 d'après l'Observatoire international climat et opinions publiques (Obs'COP).

Le récit consumériste aujourd'hui prédominant a irrigué largement les imaginaires et façonné les usages et les infrastructures. Le modèle fondé sur la consommation comme moteur est au cœur de notre problématique. Aussi, engager largement et rapidement dans une vision et des habitudes de sobriété à tous les niveaux (consommation, mobilités, foncier ...) va à l'encontre des idéaux communément partagés par la société française.

Pour dépasser ces résistances culturelles, la Ville cherche à impliquer à ses côtés le plus grand nombre possible d'acteurs dans l'action climatique.

L'ensemble de ces freins systémiques appelle des actions au sein de la Ville mais aussi bien au-delà des compétences et du champ d'influence de la municipalité. Elle entend identifier le plus finement possible ces freins et leurs conséquences et participer autant que possible à leur levée.



6. Le nouveau plan climat : des compétences municipales au territoire

Une réponse à l'urgence climatique

Au cœur du plan climat, les actions ciblent trois grands objectifs :

- de **réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre** afin d'engager la municipalité dans une **trajectoire de neutralité climatique à 2030** mais aussi d'assurer l'amélioration de la qualité de l'air
- d'**adaptation du territoire aux changements climatiques** et plus largement de **prévention** des effets et risques à long terme de ces changements
- de **sensibilisation et de responsabilisation** à la fois des agent-es municipaux-ales mais aussi de tout acteur-riche du territoire. En effet, la lutte contre le dérèglement climatique pour être systémique nécessite une large implication de chacun-e à son niveau.

Ce sont ainsi 38 actions qui ont été retenues pour y contribuer.

Une ouverture nouvelle vers les acteurs du territoire

Alors que l'action climatique municipale était jusqu'alors principalement tourné vers ses services et son patrimoine, avec ce nouveau plan climat, la Ville de Lyon entend impulser une dynamique qui dépasse la dimension interne en mobilisant et embarquant plus largement les acteurs du territoire.

Ce sont d'abord les acteurs du territoire en lien direct avec la municipalité qui sont ciblés : associations, commerces, institutions, usagers du service public et habitants. C'est plus largement tout acteur lyonnais au travers de la démarche "Lyon 2030 : inspirons le changement" lancée par la municipalité en 2022.

La municipalité se donne comme objectif de mettre en mouvement, inspirer et faciliter le déploiement d'initiatives locales. Pour cela, les différents services municipaux

accompagnent leurs partenaires dans leur transition écologique (guides, chartes, permanences...) entretiennent ces relations et animent des rencontres et des événements.

Au-delà du climat, une ambition plus large de résilience du territoire

La grande perturbation climatique occasionnée par l'activité humaine nous contraint aujourd'hui à trouver des solutions pour nous adapter aux crises qui se succèdent et s'amplifient.

Le plan climat s'intègre à cet effet dans une stratégie plus large de résilience en réflexion. Cette stratégie se nourrit de l'expérience des crises récentes auxquelles la municipalité fait déjà face avec agilité et réactivité, telles que la crise sanitaire ou énergétique. C'est aussi l'occasion d'en apprendre plus sur notre territoire et sur ses capacités d'adaptation.

Cette approche systémique aboutit à l'adoption d'un plan climat qui engage des transitions dépassant l'enjeu climatique. Il est donc construit en intégrant des principes complémentaires et incontournables :

- **L'inclusivité et la justice sociale**, pour une transition climatique pour tou-te-s les Lyonnais-es ;
- **La démocratie et la construction collective**, pour une transition climatique qui mobilise toutes les énergies et intelligences à la construction d'un projet commun ;
- **La prise en compte du vivant par la santé environnementale et la biodiversité**, pour une transition dont la portée doit aller au-delà de l'humain et prendre en compte la santé de tout notre environnement.

Ces trois grands principes sont le socle de l'action de la municipalité en faveur du climat. Prendre en compte ces enjeux, c'est aussi s'assurer d'une meilleure résilience du territoire aux perturbations climatiques.

Transversalité et co-construction, un plan climat représentatif du renouveau de l'action municipale

La municipalité, comme d'autres collectivités, fait aujourd'hui face à des enjeux majeurs éminemment transversaux qui transcendent les schémas organisationnels classiques.

Pour relever le défi de l'urgence climatique, elle s'est dotée d'une nouvelle équipe chargée de piloter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de transition écologique : la Mission Transition écologique. Cette équipe, en collaboration avec l'ensemble des directions municipales et en lien étroit avec les élu-es, a co-construit ce plan climat.

Cette nouvelle démarche ne s'arrêtera pas avec le vote du plan climat. Les mutations rapides à toutes les échelles nécessitent d'être agiles pour s'adapter à de nouveaux enjeux et intégrer les innovations. C'est pourquoi le plan climat n'est pas un document figé mais un cadre évolutif qui continuera d'être régulièrement alimenté.

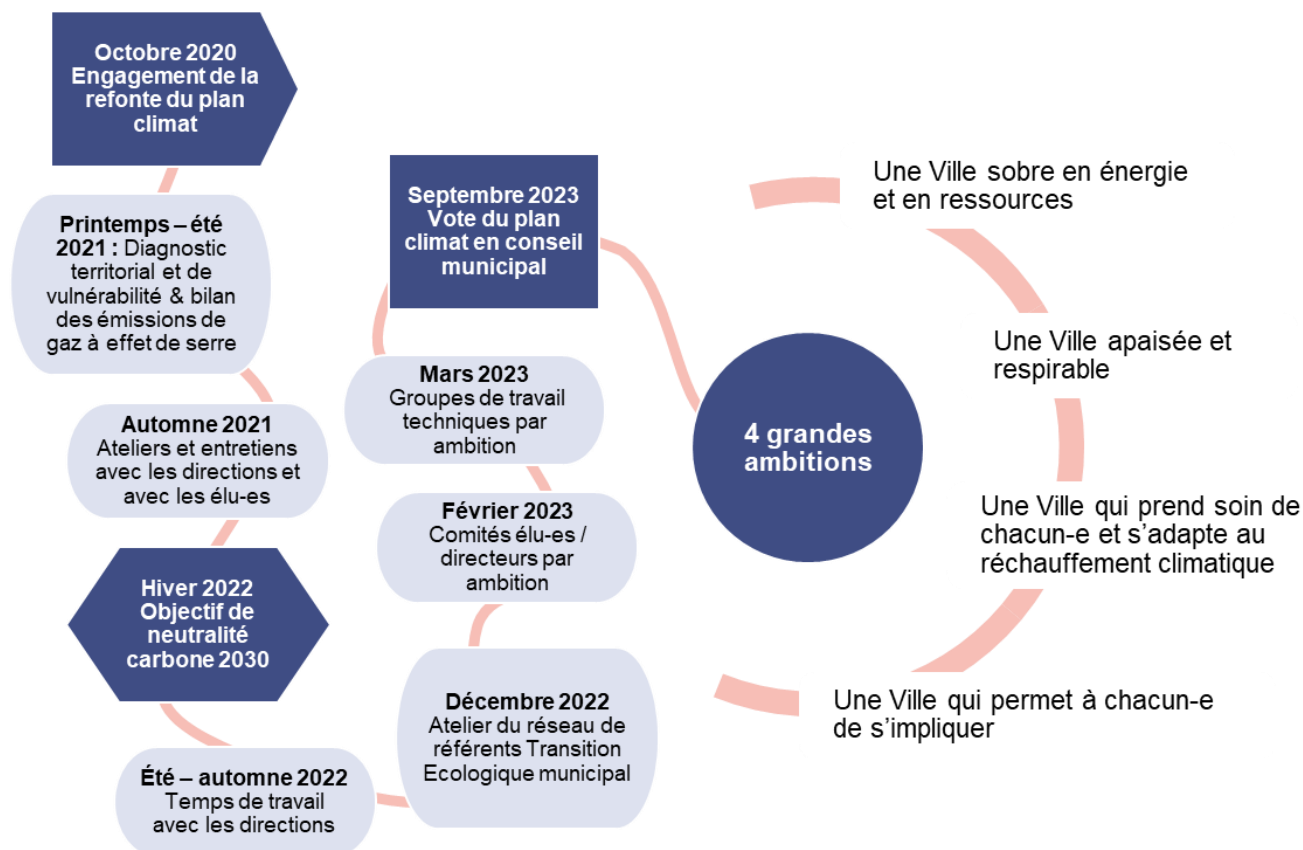
Une trajectoire vers la neutralité à inventer

Il est actuellement difficile pour chacune et chacun de se projeter au-delà des tendances actuelles qui ne permettent pas de changement drastique des habitudes et modes de faire.

Le plan climat, s'il traduit le niveau d'ambition de la municipalité, n'est qu'un premier jalon dans l'atteinte de la neutralité climatique et il continuera de s'enrichir en suivant ce cap.

Au-delà de solutions et innovations techniques, c'est un récit commun d'une ville climatiquement neutre qui s'écrit avec les agents municipaux, les acteurs du territoire et les citoyens, en particulier les enfants et les artistes afin que la transition écologique soit ancrée dans l'identité lyonnaise et dans un imaginaire désirable.

A l'échelle de la municipalité, il est proposé de se projeter d'aujourd'hui à l'horizon 2030 en suivant le chemin dessiné par le plan climat. A travers les quatre grandes ambitions de ce plan se dessine la ville neutre de 2030.



NEUTRALITÉ CLIMATIQUE

quelle vision et quelles actions pour la Ville de Lyon?

Enjeux, actions et moyens du plan d'action
décliné par grande ambition :

- Une Ville sobre en énergie et en ressources
- Une Ville apaisée et respirable
- Une Ville qui prend soin de chacun.e et s'adapte au réchauffement climatique
- Une Ville qui permet à chacun.e de s'impliquer



Le contenu détaillé des actions figure
dans le livret des fiches actions



Une Ville sobre en énergie et en ressources

Pourquoi vouloir une Ville sobre à la fois en énergie et en ressources ?

La municipalité dispose d'un important parc immobilier et procède annuellement à un volume d'achat d'énergie conséquent. Dans une dynamique d'évolution des modes de vie et de consommation vers des pratiques plus soucieuses des limites planétaires, la municipalité se doit d'être d'une sobriété exemplaire pour montrer la voie. Au-delà de la collectivité, la commande publique municipale constitue un important levier de promotion et de dynamisation des filières écologiques et circulaires.

La consommation d'énergie et les achats constituent un enjeu central de l'action climatique municipale, étant parmi ses premiers postes d'émission de gaz à effet de serre.





Quelles actions pour une Ville sobre en énergie et en ressources ?

1. Favoriser la sobriété, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables et de récupération dans les bâtiments et le patrimoine municipal

1.1 Mettre en œuvre le plan de sobriété municipal

1.2 Améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux

1.3 Adapter le patrimoine municipal aux canicules et aux sécheresses

1.4 Mobiliser les financements pour les travaux de rénovation énergétique du patrimoine et de développement des énergies renouvelables et de récupération

1.5 Innover dans des opérations d'éco-construction et de travaux durables

1.6 Engager la gestion immobilière municipale dans la transition écologique à travers une optimisation des usages

1.7 Poursuivre les efforts d'exemplarité dans la gestion de l'éclairage urbain

2. Faire de l'achat responsable un des principaux leviers de la stratégie de neutralité carbone

2.1 Poursuivre le déploiement opérationnel du SPASER et quantifier l'impact carbone des marchés à enjeux

2.2 Décarboner l'énergie consommée dans les bâtiments municipaux

2.3 Décliner la stratégie numérique en actions opérationnelles

3. Mieux gérer l'eau et les déchets d'activité et lutter contre le gaspillage

3.1 Elaborer, mettre en œuvre et suivre la stratégie municipale Zéro déchet zéro gaspillage

3.2 Formaliser et renforcer une stratégie transversale et ambitieuse sur l'eau



Intégrer une approche "empreinte eau" pour prendre en compte les consommations indirectes de l'eau.

Quels cadres & outils stratégiques ?

La stratégie de transition écologique du patrimoine (STEP) - 2023

Elle identifie et priorise les actions à engager sur le patrimoine bâti municipal, avec un objectif de -25% de consommation en 2030 par rapport à 2019.

Elle réunit les démarches et plans d'actions énergétiques municipaux : plan de rénovation énergétique, plan de solarisation, démarche «Cap sobriété»...

Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2021-2026

Document cadre, il engage la municipalité vers un achat au service de la transition écologique, sociale et économique.

Quelques objectifs : réduction de l'empreinte carbone, zéro déchets & circularité, transition écologique du BTP

La stratégie numérique - 2022

Elle identifie 5 axes pour un numérique choisi et soutenable, dont un sur la sobriété du matériel numérique municipal.

Quelques actions : augmentation de la durée de vie, réparabilité, achat de reconditionné...

Le schéma directeur immobilier - en élaboration

Il construit une vision partagée stratégique sur le long terme sur tous les aspects et enjeux liés au patrimoine immobilier, dont les enjeux climatiques.

Le plan lumière - 2023

Il fixe les actions à mener en matière d'éclairage public. Il affirme la sobriété comme une donnée d'entrée en questionnant :

- l'impact de la lumière sur le vivant et le juste besoin
- les économies d'énergie et le coût environnemental de la vie des installations.

La stratégie Zéro Déchet, Zéro Gaspillage - en élaboration

Elle vise l'exemplarité sur les déchets d'activité municipaux et soutient, en coordination avec la Métropole, les initiatives proposées et portées par les acteurs du territoire.

La stratégie transversale "eau" - en élaboration

Elle offre une vision globale des usages de l'eau et une stratégie commune sur les consommations municipales.

Au sein de la Ville

Mais aussi ...

Le cahier des exigences techniques et environnementales en cours de refonte, qui précise les exigences municipales lors de construction ou rénovation de bâtiments.
La norme environnementale ISO 14 001 pour l'éclairage public et la gestion des espaces verts

Quelle mobilisation pour les mener à bien ?

12 directions pilotes

+ 13 directions associées,
CCAS & mairies
d'arrondissement

184 équivalents temps
pleins dédiés

Plus largement, toutes les directions sont impliquées notamment à travers la sobriété énergétique, les achats publics et les déchets.

Direction de la **gestion technique des bâtiments**

Direction de la **construction**

Direction centrale de
l'immobilier

Direction de **l'éclairage urbain**

Direction de la **commande publique**

Direction **système d'information & transformation numérique**

Mission Transition écologique

Métropole & collectivités voisines, SIGERLY

ADEME, ALEC Lyon, Urba'Lyon, Ville & aménagement durable

Usagers et occupants des locaux municipaux

Fournisseurs, entreprises & filières

Commerces & associations de commerçants

Banque alimentaire & restaurants du cœur

Quels objectifs en gains d'émissions de gaz à effet de serre ?

Le plan climat doit faciliter la quantification des réductions de GES permises par la mise en œuvre des actions et de mesurer les écarts restants avec l'objectif de neutralité carbone. Ces écarts seront progressivement réduits par le renforcement et la diversification des actions.

Un levier fort de réduction des GES municipales est la **réduction des consommations énergétiques** et le **recours croissant à des énergies renouvelables et de récupération**.

Les **achats** sont également un axe important de réduction. S'il est aujourd'hui difficile de quantifier les effets des actions, un **travail de quantification progressive des chantiers et des marchés d'achat** est planifié.

Le passage en reconditionné et l'augmentation de la durée de vie des matériels informatiques représentent un gain d'environ 0,45 kteq CO2.

Gain estimés de
16,9 kteq CO2 grâce
aux actions du plan
climat sur l'énergie
des bâtiments et
l'éclairage public
entre 2019 et 2030 ...



...sur **22,8 kteq CO2**
émis en 2019

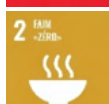
Et au-delà du climat ?

Au-delà des enjeux climatiques, les actions présentées ici ont d'autres impacts positifs appelés **co-bénéfices**.

Ils sont ici présentés en lien avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.



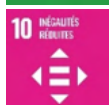
Favoriser l'inclusion par l'achat public



Limiter les impacts sociaux et sociétaux d'extractions de ressources



Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur



Réduire l'impact des fortes chaleurs sur tous



Limiter les nuisances lumineuses

Rendre la Ville accessible à tous

Sensibiliser aux enjeux climatiques d'énergie, du numérique, de consommation et de circularité



Développer les énergies renouvelables et de récupération



Limiter les tensions sur l'énergie en réduisant les consommations (bâtiment, éclairage...)



Favoriser la structuration et le développement de filières durables, innovantes et circulaires (rénovation, construction, numérique, achat / déchets...)



Être une Ville sobre et exemplaire



Entretien du patrimoine public



Réduire l'impact des déchets sur les milieux naturels

Limiter l'impact de la lumière nocturne sur la biodiversité

Réduire le besoin en construction et artificialisation des sols



Une Ville apaisée et respirable

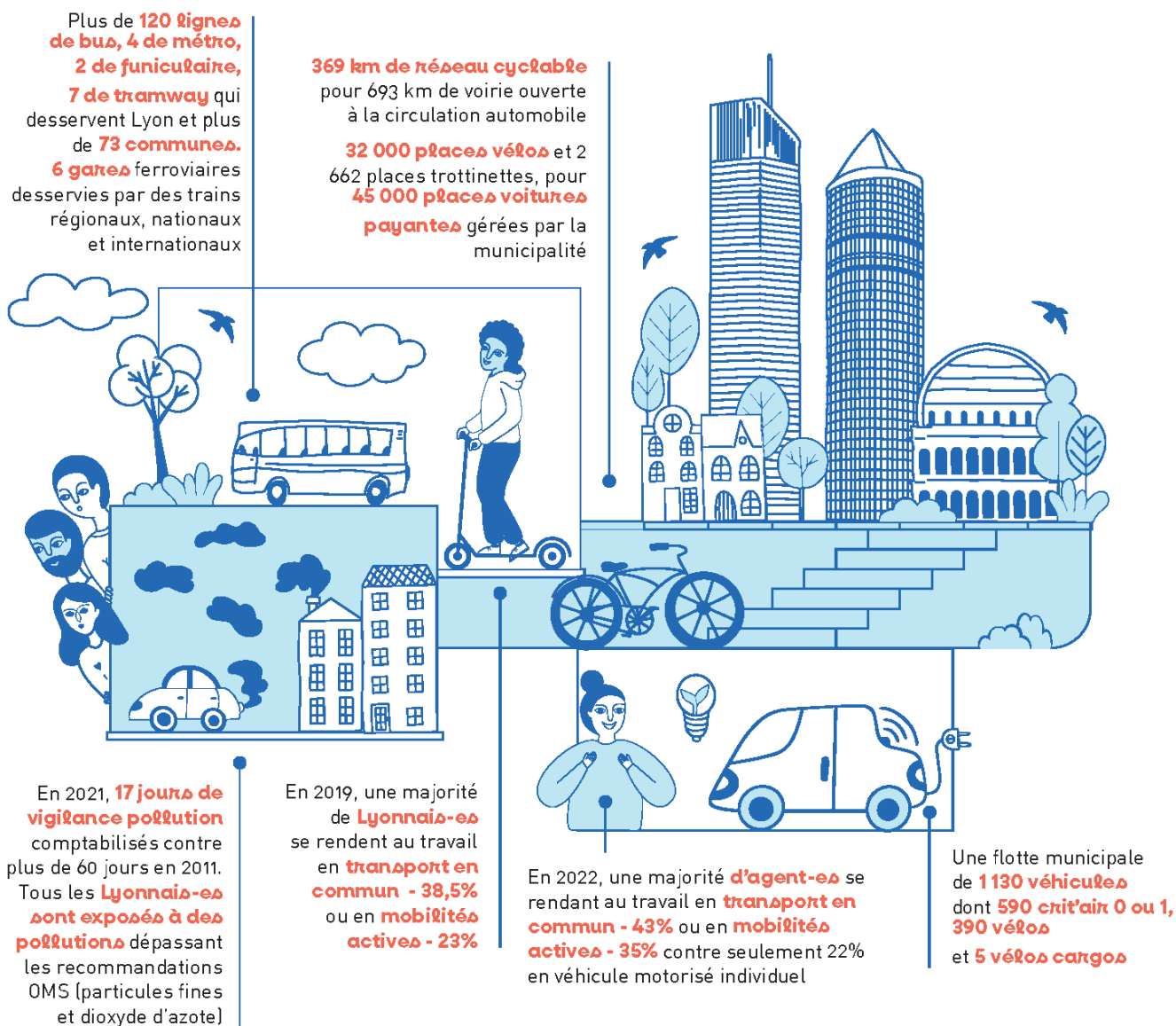
Pourquoi vouloir une Ville apaisée et respirable ?

Le territoire lyonnais, très urbain, a été fortement structuré par l'usage de la voiture individuelle et une logistique essentiellement routière. Ces mobilités occupent une place majeure de l'espace public pour la circulation et le stationnement.

Le trafic routier mais aussi les actuels modes de chauffage sont sources de pollution de l'air avec des dépassements des normes sanitaires notamment pour les particules fines, le dioxyde d'azote. Le trafic génère aussi des nuisances sonores.

A son échelle, la municipalité est propriétaire d'une importante flotte de véhicules qui permet aux agents de réaliser leurs déplacements professionnels. Elle influence aussi la mobilité domicile-travail de ses 8 500 agents et la mobilité des usagers de ses sites à travers leur accessibilité.

Les transports, à l'échelle de la municipalité comme de son territoire, constituent un enjeu majeur en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



² Diagnostic du PDME, Urba Lyon, INSEE, BP 2023, ATMO, Lyon.fr

Quelles actions pour une Ville apaisée et respirable ?

4. Faire évoluer la mobilité des agent-es et des usagers

4.1 Adopter, mettre en œuvre et évaluer les actions du Plan de mobilité employeur (PDME)

4.2 Poursuivre la transformation de la flotte municipale



Proposer l'autopartage d'utilitaires

électriques / GNV pour de la logistique occasionnelle. Expérimenter des quotas carbone de déplacement pour certaines activités

5. Faire des projets d'aménagement un vecteur fort de la politique climatique municipale

5.1 Intégrer des critères climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement et de construction soumises à autorisation d'urbanisme et aux documents d'urbanisme

5.2 Repenser l'organisation de la mobilité et l'aménagement de l'espace public en conséquence

6. Offrir une mobilité écologique juste au plus près des besoins des Lyonnais-es

6.1 Sensibiliser les habitants et les usagers aux alternatives à la voiture

6.2 Mettre en place un système de stationnement plus juste et plus favorable aux mobilités alternatives

6.3 Améliorer l'impact carbone de la logistique urbaine et du fret longue distance

Quels cadres & outils stratégiques ?

Au sein de la Ville

Plan de mobilité employeur - PDME 2023

Ce document stratégique invite les agent-es à adopter des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et aux mobilités carbonées. Il concerne les déplacements professionnels, domicile-travail, et à terme la fréquentation par les usagers et les prestataires des sites municipaux (services publics, événementiel...).

Plan ville 30 - 2022

Adopté en 2022, ce plan généralise la limitation à 30 km/h sur la majorité des voies de circulation à Lyon. La limitation à 50 km/h (voire à 70 km/h) devient une exception.

Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale - 2021

Elle fixe un nouveau cap co-construit et partagé avec les signataires pour un urbanisme durable et responsable.

Parmi ses objectifs : réduire l'impact carbone des constructions, développer la nature en ville et la biodiversité ...

Mais aussi ...

“Ville des enfants” avec l'apaisement des abords d'écoles et de crèches, “Ville du ¼ d'heure” pour l'accès piéton aux services publics du quotidien, Le déploiement des différents niveaux du “savoir rouler à vélo” dans les écoles ...

Porté par la Métropole

Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat du Grand Lyon - 2019

Document central de l'aménagement du territoire, il est un levier fort des enjeux de transition écologique sur l'aménagement urbain, la construction mais aussi sur les mobilités et le stationnement

Il est porté par la Métropole mais fait l'objet d'un travail étroit avec la municipalité notamment dans le cadre des modifications.

Projets de mobilités décarbonées

La Métropole porte plusieurs projets d'apaisement et de développement des mobilités actives dans lesquels la Ville s'implique : Apaisement presque, les voies lyonnaises, ...

La municipalité participe aussi aux projets plus transversaux de la Métropole et du Sytral : création d'une maison de la mobilité, promotion du “bouquet de mobilité”, ...

Mais aussi ...

Plan de déplacements urbains 2017-2030 porté par le Sytral - en cours de refonte en Plan de mobilité
Schéma logistique des biens et des services porté par la Métropole - en cours d'élaboration ...



Quelle mobilisation pour les mener à bien ?

14 directions pilotes
+ 14 directions associées,
 CCAS & mairies
 d'arrondissement
47 équivalents temps
 pleins dédiés

Plus largement toutes les directions sont impliquées notamment à travers le Plan de mobilité employeur.

Direction des **moyens généraux**
 Mission **Transition écologique**
 Direction de l'**administration des personnels**
 Direction de la **mobilité urbaine**
 Direction de l'
 Mission **Ville des enfants**
 Direction des **sports**
 Direction de l'**économie, commerce et artisanat**
 Direction de la **biodiversité et nature en ville**

Métropole collectivités voisines, Sytral, SPLM
 SNCF, VNF, DECAUX, Aéroport Lyon Saint-Exupéry ...
 Usagers et habitants
 Fournisseurs, entreprises, aménageurs & filières
 Associations, vélo-écoles
 Opérateurs de modes alternatifs (trottinettes, autopartage ...)

Quels objectifs en gains d'émissions de gaz à effet de serre ?

Le plan climat doit faciliter la quantification des réductions de GES permises par la mise en œuvre des actions et de mesurer les écarts restants avec l'objectif de neutralité carbone. Ces écarts seront progressivement réduits par le renforcement et la diversification des actions.

Un levier fort de réduction des GES est la réduction des émissions liées aux déplacements professionnels des agent-es et à la fréquentation des sites municipaux par les usagers.

La sensibilisation et l'accompagnement aux changements de pratiques et aux reports modaux, bien que difficiles à quantifier, sont des leviers majeurs à l'échelle du territoire.

Enfin, bien que son impact soit également peu mesurable, l'aménagement durable est un axe important de réduction dans sa participation à la fabrique des usages et des mobilités futures et dans la sobriété même des travaux.

Gain estimés de
2,7 kteq CO2
 grâce aux actions
 sur la flotte de
 véhicules et les
 mobilités
 domicile-travail
 des agents entre
 2019 et 2030 ...



...sur **7,3 kteq CO2** émis en 2019

Et au-delà du climat ?

Au-delà des enjeux climatiques, les actions présentées ici ont d'autres impacts positifs appelés **co-bénéfices**.

Ils sont ici présentés en lien avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.



Rendre les mobilités décarbonées accessibles à toutes et tous



Limiter les pollutions et nuisances liées aux mobilités thermiques et préserver la qualité de l'air



Augmenter l'activité physique par les mobilités actives



Veiller à l'accessibilité et la sûreté des mobilités pour tous par des aménagements adaptés



Sensibiliser et faciliter les apprentissages liés aux mobilités décarbonées



Limiter les besoins en énergies fossiles



Encourager une organisation du travail propice aux mobilités faiblement carbonées



Réorganiser la ville autour d'une économie et des services de proximité



Etre exemplaire dans les mobilités des agents de la Ville et dans l'accessibilité du patrimoine



Aménager la Ville en fonction des enjeux climatiques et écologiques



Limiter les pollutions des eaux et les nuisances pour la biodiversité liées au trafic et aux hydrocarbures routiers

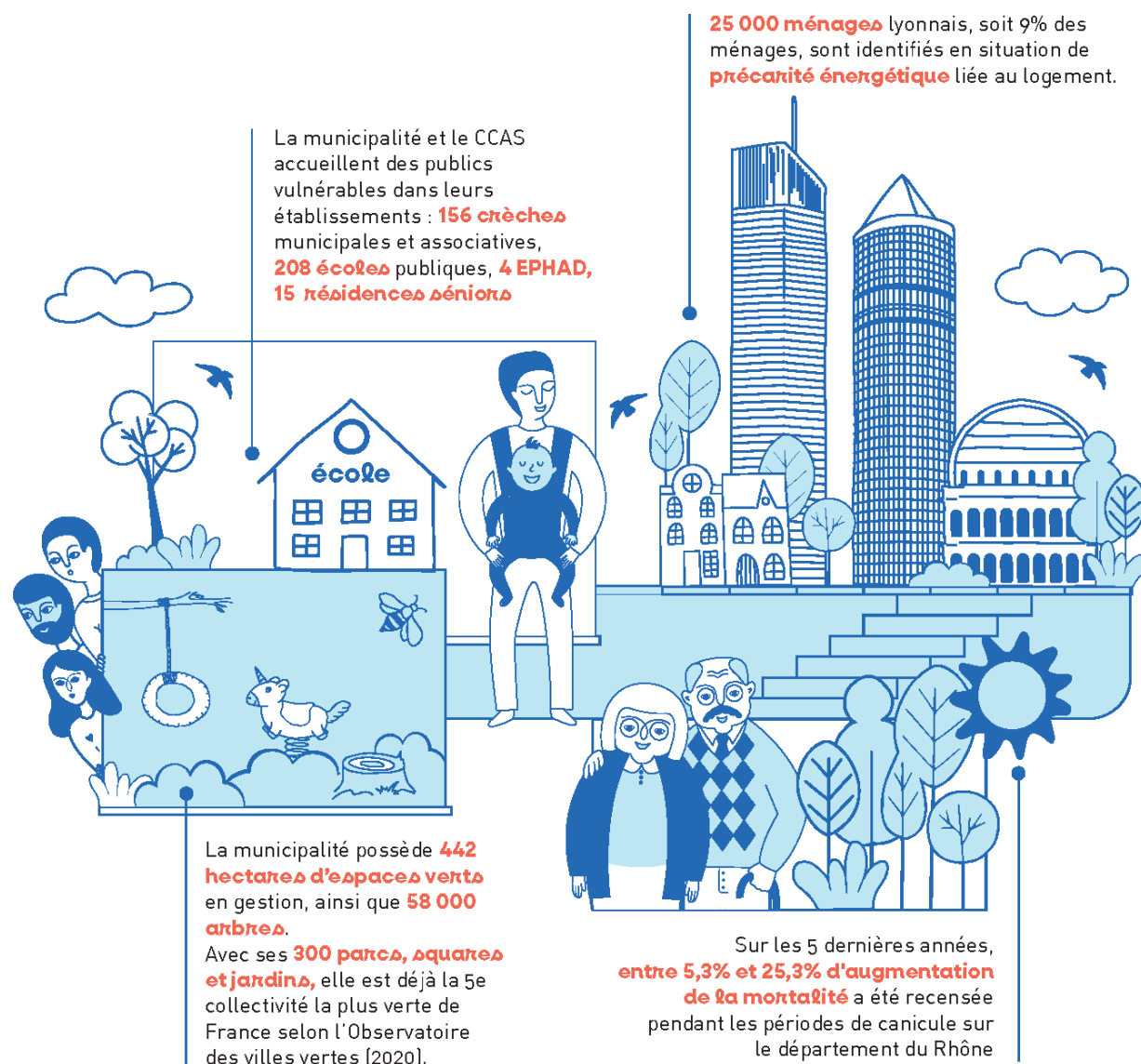
Une Ville qui prend soin de toutes et tous et s'adapte au réchauffement climatique

Pourquoi vouloir une Ville qui prend soin de chacun et s'adapte ?

Le réchauffement climatique accentue certains phénomènes naturels comme les canicules et les sécheresses par une augmentation de leur fréquence, durée et intensité. Les espaces urbains fortement minéralisés favorisent des surchauffes localisées appelées îlots de chaleur.

Les lyonnais ne sont pas tous égaux face au réchauffement climatique. Risques sanitaires, pollutions, précarité énergétique ... Les populations plus fragiles sont les plus impactées.

L'accès pour toutes et tous à un logement rénové et durable, à un environnement sain ainsi qu'à une alimentation équilibrée et durable constitue un enjeu incontournable de justice sociale. Le rafraîchissement de la ville par la végétalisation, la préservation de l'eau et la prévention des risques climatiques participent de la protection du vivant sous toutes ses formes.





Quelles actions pour une Ville qui prend soin de chacun.e et s'adapte au réchauffement climatique ?

7. Améliorer la place du vivant en ville -habitants et biodiversité - en tenant compte du changement climatique

7.1 Faire de Lyon une ville plus verte et plus fraîche

7.2 Renforcer les liens entre les enfants et la nature dans l'aménagement de la ville

7.3 Impliquer les Lyonnais-es dans la transition écologique à travers les actions de végétalisation

7.4 Promouvoir le lien entre la santé et l'environnement dans l'approche "une seule santé"

8. Faciliter l'accès à une alimentation saine, locale et durable pour tou-te-s

8.1 Faciliter l'accès de tou-te-s à une alimentation durable, saine, de qualité dans les établissements municipaux

8.2 Relocaliser l'alimentation des habitant.e.s et faire de Lyon une ville comestible

9. Aider les Lyonnais-es à faire face au changement climatique dans leur logement

9.1 Réduire la précarité énergétique hivernale et estivale

9.2 Massifier la rénovation énergétique des logements

10. Adapter les politiques publiques pour faire face au changement climatique

10.1 Intégrer le changement climatique dans les documents de prévention des risques du territoire et de la Ville de Lyon

Quels cadres & outils stratégiques ?

Au sein de la Ville

Contrat local de santé 2022 - 2027

Co-construit avec les acteurs territoriaux, il inclut la vision "une seule santé" (*One Health*), où la santé humaine fait système avec le milieu. Son axe 1 : "Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous" porte des actions structurantes sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, les perturbateurs endocriniens, les nuisances, la qualité des logements.

Plans canicule et chaleur

La municipalité est dotée d'un plan canicule et d'une carte des lieux frais afin d'informer et de protéger la population en cas de canicule. Au sein de ses établissements, des plans chaleur permettent d'assurer la protection des agents et usagers.

L'action municipale en matière de végétalisation

Un **plan arbre** pour réaliser des plantations partout où c'est possible et atteindre 100 000 arbres sur les espaces publics.

Un **atlas de la biodiversité** alimenté annuellement et décliné par arrondissement.

Une **charte des jardins partagés et d'autres guides** pour engager chacun.e dans la végétalisation et le respect de la biodiversité.

Dossier d'information communal sur les risques majeurs : document d'information pour la population, il intègre les risques météorologiques et sanitaires accentués par le réchauffement climatique.

Mais aussi ...

Le projet "cours nature" de végétalisation de 70 cours d'écoles d'ici 2026.

Marchés alimentaires et labellisation ECOCERT de la cuisine centrale de Lyon.

Aides éco-patrimoine portées par la municipalité et soutien aux projets Ecoreno'v de la Métropole.

Projets des quartiers politiques de la ville dont les **quartiers fertiles** de Mermoz et la Duchère.

Porté par la Métropole

Programme Slime+ pour repérer et accompagner des ménages en précarité énergétique.

Plan canopée & nature, charte de l'arbre pour végétaliser et préserver les espaces verts

Régie de l'eau potable, ville perméable, schéma des usages des rives fluviales,

schéma directeur d'assainissement, la Métropole pilote de nombreuses stratégies autour de l'eau. Stratégie alimentaire métropolitaine vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient.

Quelle mobilisation pour les mener à bien ?

17 directions pilotes

+ 7 directions associées,
CCAS & mairies
d'arrondissement

396 équivalents temps
pleins dédiés

Plus largement toutes les directions de la Ville sont impliquées notamment à travers la prévention des risques au travail.

Centre communal d'action sociale

Direction relations sociales et **vie au travail**

Direction **sécurité et prévention**

Direction de l'**aménagement urbain**

Direction de la **biodiversité et nature en ville**

Direction des **cimetières**

Direction du **développement territorial**

Direction de la **santé**

Mission **Ville des enfants**

Mission **Transition écologique**

Métropole

CAF, Pimms, ALEC Lyon, SOLIHA

Usagers et habitants

ARS, partenaires du CLS, communauté scientifique

Associations, structures de proximité, centres sociaux

Maisons de l'agriculture et de l'alimentation, producteurs locaux et filières, chambre d'agriculture

Quels objectifs pour un territoire moins vulnérable ?

Le plan climat doit permettre de réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique par des actions d'adaptation. L'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique réalisée en 2021 met en avant les grands enjeux suivants :

La **préservation de la santé et de la qualité de vie des Lyonnais-es** qui englobe la préservation de l'eau, la lutte contre les pollutions atmosphériques et la qualité de l'air intérieur et la résorption des îlots de chaleur dans un contexte d'accentuation des phénomènes de canicules et de

La **préservation de la biodiversité et des milieux naturels**

La **pérennisation des activités économiques** notamment du fait de leur exposition au risque inondation, à l'impact des hausses des prix de l'énergie. Les activités touristiques sont également susceptibles d'être impactées par les pics de chaleur

Le plan climat intègre les actions suggérées par l'étude de vulnérabilité pour répondre à ces enjeux : *massifier la végétalisation des espaces publics, poursuivre l'atlas de la biodiversité, inscrire la trame verte et bleue dans le PLU-H, accompagner les rénovations énergétiques et changement de comportement ...*

Et au-delà du climat ?

Au-delà des enjeux climatiques, les actions présentées ici ont d'autres impacts positifs appelés **co-bénéfices**. Ils sont ici présentés en lien avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.



Réduire la précarité énergétique
Protéger chacun des risques majeurs et préserver la santé de tous dans un contexte de réchauffement climatique
Faciliter l'accès de tous à une alimentation durable, saine, de qualité
Favoriser le jardinage notamment vivrier sur le territoire
Garantir un accès à tous à une eau saine dans un contexte de réchauffement climatique

Assurer un accès sur tout le territoire à des espaces de fraîcheur et de nature
Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous
Encourager une alimentation saine et durable par la sensibilisation aux enjeux sanitaires et environnementaux
Faire de la nature en ville un vecteur de sensibilisation à la transition écologique



Questionner les usages prioritaires de l'eau dans un contexte de raréfaction
Favoriser des solutions de rafraîchissement estival peu énergivores
Soutenir et valoriser les productions alimentaires locales et durables
Veiller à la santé des agents et usagers en matière de qualité de l'air intérieur et extérieur et de perturbateurs endocriniens
Assurer un travail des agents dans de bonnes conditions y compris par fortes chaleurs



Prendre en compte la santé des écosystèmes par l'approche "one health"
Préserver la qualité des eaux et les écosystèmes aquatiques
Favoriser le rôle d'autoépuration des eaux pluviales des espaces verts
Créer des espaces végétalisés fonctionnels et économes en eau
Inciter à une agriculture durable respectueuse des écosystèmes



Une Ville qui permet à chacun et chacune de s'impliquer

Pourquoi vouloir une Ville qui favorise l'implication de toutes et tous ?

Les villes concentrent les populations, les aménagements et les activités, et de fait les émissions d'un territoire. La population et acteurs lyonnais, pour partie responsables de ces émissions, sont également un levier clef pour les limiter. Les millions de visiteurs que Lyon accueille chaque année, participent aussi aux émissions de gaz à effet de serre municipales et communales.

La municipalité souhaite donner à chacun des clefs pour s'approprier les enjeux climatiques et agir à son échelle. Elle mobilise pour cela ses services et ses partenaires privilégiés au contact direct des lyonnais et lyonnaises.

Quels liens partenariaux pour la Ville de Lyon ?

Plus de **1 500** associations subventionnées

6 établissements publics : *Halle Tony Garnier, CCAS ...*

6 syndicats mixtes & intercommunaux

9 sociétés : *SPL, SA-HLM, ...*

4 groupements d'intérêt public ou économique : *Maison de l'Emploi, GIP Café culture, ...*

3 délégations de service public

Janvier 2023, Contrôle de Gestion Ville de Lyon

Le premier budget participatif municipal a été lancé en 2022 :

12,5 millions d'euros

1 427 idées postées

110 projets lauréats

En 2022, **5 millions de nuitées** dans les hébergements du Grand Lyonnais,
2 millions de visiteurs à la Fête des Lumières,
40 000 personnes au Festival entre Rhône et Saône

38 structures culturelles signataires de la charte de coopération culturelle
1,5 millions de visiteurs dans les musées lyonnais en 2022



160 associations sportives subventionnées par la municipalité, représentant **54 700 adhérent-es**

Des structures et des associations d'éducation populaire... :
16 centres sociaux, 13 MJC, 8 maisons de l'enfance, 5 structures assimilées
400 associations subventionnées qui bénéficient à plus de **8 000 personnes**

518 000 Lyonnais.es
36 conseils de quartiers
5 conseils d'arrondissement des enfants

21 300 établissements de commerce, transport et services en 2020 sur la commune.

240 structures détentrices du label "**Engagé à Lyon**" et **106** du label "**Fabriqué à Lyon**" décernés par la municipalité.

Plus de 240 commerces signataires de la **charte de sobriété** proposée par la municipalité.

Quelles actions pour une Ville qui permet à chacun et chacune de s'impliquer ?

11. Embarquer dans la transition écologique l'ensemble des acteurs, partenaires privilégiés de la municipalité

11.1 Inscrire dès la petite enfance le climat et la transition écologique dans le dispositif éducatif lyonnais

11.2 Engager les structures subventionnées ou en convention avec la Ville dans la transition écologique

11.3 Accompagner les acteurs culturels dans une démarche de transition écologique

12. Impliquer les acteurs économiques dans les démarches écologiques proposées par la municipalité

12.1 Faciliter et promouvoir la consommation responsable et l'économie circulaire

12.2 Accompagner les entreprises, commerçants à la transition écologique en transformant les pratiques et les modèles

13. Co-construire la transition écologique avec les citoyens

13.1 Sensibiliser le grand public et l'impliquer dans les

politiques publiques climatiques

13.2 Financer et soutenir les projets participatifs en lien avec la transition écologique

14. Développer nos partenariats climatiques internationaux

14.1 Renforcer nos engagements internationaux et nos projets européens sur le climat

14.2 Rendre l'événementiel municipal éco-responsable

14.3 Faire de Lyon une destination touristique éco-responsable

Quels cadres & outils stratégiques ?

Au sein de la Ville

Projet éducatif de Lyon Il présente le projet d'accompagner les jeunes et les enfants à travers une éducation à la transition écologique, à la citoyenneté et l'émancipation, à travers une démarche éducative co-construite plus juste, solidaire et inclusive.	Référentiel éducatif pour l'accueil du jeune enfant à Lyon Document socle qui rend visible les valeurs essentielles de l'encadrement des jeunes enfants. Conçu comme un guide de pratiques professionnelles en vue du bien-être et du développement de l'enfant.	Charte de coopération culturelle Co-construite avec les acteurs culturels, elle identifie les axes de mobilisation des équipements culturels du territoire. Elle fait de l'engagement municipal dans la transition écologique l'axe transversal de ses actions.
Labels & charte pour les entreprises et les commerces La municipalité propose des labels pour identifier et valoriser: - les structures engagées pour répondre aux enjeux de la transition écologique - "Engagé à Lyon" - les structures se distinguant par un savoir-faire local - "Fabriqué à Lyon" Ainsi qu'une charte pour engager les structures dans la sobriété énergétique - charte de sobriété énergétique	Norme ISO 20 121 : l'événementiel pour un développement durable Démarche engagée depuis 2021 sous forme d'un processus d'amélioration continue qui vise à maîtriser l'impact social, économique et environnemental des événements en commençant par la Fête des Lumières, avant de s'élargir à tous les événements produits ou accompagnés par la municipalité.	

Mais aussi ...

Des outils à disposition des acteurs du territoire pour s'engager dans la transition écologique: **Guide de l'éco-responsabilité**, Référentiel d'éco-responsabilité et inclusion dans le sport, promotion **culture et climat** pour élaborer son bilan carbone, charte d'engagement pour des **événements éco-responsables** (ONLY Lyon)...

Des projets pour accompagner les changements de pratiques : "**Cité des réparateurs**", **Quartier Zéro Déchet** à Valmy, **tiers-lieux pour la transition écologique** (chalet du parc, "site Neyret"), **bourses jeunes pour le climat** ...

Le « **Schéma de développement du tourisme responsable** » identifie depuis 2021 les axes de travail métropolitains pour faire de Lyon une destination de référence en matière de tourisme éco-responsable



Quelle mobilisation pour les mener à bien ?

17 directions pilotes
+ 3 directions associées & mairies d'arrondissement
30 équivalents temps pleins dédiés

Plus largement toutes les directions de la Ville sont impliquées pour embarquer leurs partenaires privilégiés dans la transition écologique

Direction de l'enfance
 Direction de l'éducation
 Direction du développement territorial
 Direction des affaires culturelles, établissements culturels Ville de Lyon et bibliothèques municipales
 Direction des sports
 Direction événement et animation
 Direction de l'économie, commerce et artisanat
 Mission démocratie ouverte
 Mission évaluation et prospective
 Service des relations internationales

Usagers et citoyens de la ville, conseils de quartiers, citoyens et d'arrondissement
 Associations subventionnées par la Ville et réseaux inter-associatifs, ALEC Lyon
 Commerces, marchés, CCI, CMA
 Métropole, office de tourisme & acteurs du tourisme, acteurs culturels

Quels objectifs en gains d'émissions de gaz à effet de serre ?

Un levier fort de réduction des GES municipaux et communaux est lié aux changements d'usages et de modes de faire **des habitants, acteurs du territoire et usagers des infrastructures lyonnaises**.

Aujourd'hui, l'impact des actions de sensibilisation et d'incitation en termes d'émissions de gaz à effet de serre n'a pu être quantifié précisément. Plusieurs actions du plan climat vont permettre le **développement d'outils et de méthodes** afin de mieux collecter les données, mesurer cet impact et prendre des mesures adaptées aux enjeux :

- Accompagner les établissements culturels à la réalisation de leur Bilan Carbone puis engager un travail collaboratif sur l'élaboration de plans d'action
- Évaluer l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre des déplacements des visiteurs lors d'événements sur l'espace public
- Impliquer les associations subventionnées par la Ville dans les actions climat en accompagnant, formant et outillant les structures

Plus largement, la démarche Lyon 2030 permettra de mieux connaître et suivre l'évolution des pratiques des partenaires de la Ville.

Et au-delà du climat ?

Au-delà des enjeux climatiques, les actions présentées ici ont d'autres impacts positifs appelés **co-bénéfiques**. Ils sont ici présentés en lien avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

1 PAS DE POUVOIR 2 FAIM ZÉRO 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Rendre accessible à tous la consommation responsable et durable Limiter les nuisances liées au tourisme Sensibiliser chacun aux enjeux de transition écologique dès le plus jeune âge Sensibiliser aux impacts du tourisme et de l'événementiel notamment sur les déplacements Concilier culture et transition écologique Encapaciter les structures de proximité à sensibiliser sur ces enjeux Encourager l'inclusion sociale Permettre à chacun de proposer des projets de transition écologique
---	--

7 ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Engager entreprises et commerçants dans la sobriété énergétique et la transition écologique Favoriser la structuration et le développement de filières durables, innovantes et circulaires Valoriser les pratiques vertueuses Favoriser une meilleure répartition du tourisme sur le territoire lyonnais et favoriser le tourisme de proximité Encourager l'expérimentation dans les structures subventionnées Prendre en considération le temps long dans les choix de politiques publiques
--	--

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Offrir des lieux de débat et de démocratie autour de la transition écologique Favoriser les liens et synergies à l'international entre institutions en faveur de la transition écologique
--	---

**la Ville de Lyon
s'organise et
mobilise pour
faire du climat une
priorité à tous les
niveaux**



1. Mobiliser l'administration dans son ensemble sur les enjeux de transition écologique

Afin de prendre le virage nécessaire à une transition écologique qui réponde aux enjeux du territoire lyonnais, la municipalité engage une transformation profonde de son administration. Cette mise en mouvement est portée à la fois par des élus en faveur d'un engagement généralisé de l'administration vers la neutralité carbone, et par des services et des agents, déjà à l'initiative de démarches en interne, qu'il s'agit de structurer, renforcer et massifier.

Cette transformation implique un changement profond des habitudes, une systématisation des solutions apportées aux directions et l'intégration de l'ambition de neutralité climatique dans tous les documents cadre de l'action publique, qu'ils soient ou non directement liés à la transition écologique.

Un mouvement général d'évolution de l'administration municipale est donc en cours afin que l'élaboration des politiques publiques s'effectue en questionnant systématiquement son impact environnemental. L'objectif principal d'une telle mesure est double : d'une part, institutionnaliser la transition écologique dans les services publics, d'autre part créer une culture d'administration écologique, afin qu'elle en constitue l'une des composantes systématiques.

La prise en compte systématique des enjeux de transition écologique dans l'organisation de la municipalité implique toute l'implication

de l'administration, au-delà d'un portage politique fort : toutes les directions et chacun des agents ont un rôle à jouer !

Cette implication de l'administration est assurée à **plusieurs niveaux** :

La **Direction Générale des Services** porte ces politiques publiques et assure un relais fort auprès des managers. Les **directions** sont impliquées à différents niveaux dans la mise en œuvre du plan climat : certaines sont depuis longtemps associées à des politiques environnementales et étaient déjà pilotes d'actions dans les précédents plans tandis que d'autres sont nouvellement cheffes de file ou associées à des actions climatiques. Enfin, certaines directions ressources n'interviennent pas directement dans le pilotage d'actions du plan climat mais sont essentielles dans l'accompagnement des changements.

La **Mission Transition Écologique (MTE)**, mission transversale de l'administration créée en 2021, se fait pilote, facilitatrice et auxiliaire technique des projets transversaux de transition écologique municipaux. Elle intervient au sein des différentes directions et des services pour mener, sensibiliser et accompagner les changements. Elle structure et anime le réseau des référents transition écologique, et s'assure de l'élaboration des documents de planification et des schémas en matière de transition écologique.

Engager et outiller les services et les agents et agentes pour mettre en œuvre le plan climat et les embarquer largement dans la transition écologique

Faire vivre le plan climat, c'est aussi embarquer l'ensemble des agents et agentes et les enjoindre à participer à la réalisation des actions, chacun à leur niveau.

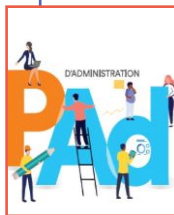
A cette fin, la municipalité mobilise plusieurs leviers : le réseau des 80 référents sur la transition écologique dans leur direction, le projet d'administration, l'offre de formation, d'événementiel et les outils de communication associés.

L'ensemble repose sur l'instauration d'une culture commune à travers laquelle la municipalité porte deux ambitions conjointes :

- d'une part, celle que chaque agent s'empare dans son quotidien de ces questions pour engager une transition profonde et partagée dans l'exercice de son métier ;

- d'autre part, celle de faire de la transition écologique un vecteur d'attractivité à tous les niveaux et ainsi, renforcer l'identité de la mairie de Lyon comme étant une administration respectueuse de l'environnement, innovante et exemplaire.

En complément de ces leviers qui se structurent et montent en puissance, la Mission Transition écologique avec l'appui du réseau des référents et de directions, poursuit la co-construction et la diffusion de ressources et d'outils, rendus disponibles à tout agent sur l'intranet municipal et partagés lors des rencontres organisées par la MTE.



Un **projet d'administration co-construit avec les agents et agentes** en 2021 et offrant une place de premier rang à la transition écologique et à l'expérimentation :

- ✓ 24 actions concrètes à déployer auprès des agents ;
- ✓ Dont des actions innovantes comme la réalisation d'une convention citoyenne pour le climat réunissant une soixantaine d'agents (3CA) ;
- ✓ la mise en œuvre chaque année de projets concrets et transversaux portés par les agents à travers les centres de responsabilité municipaux (CRM)



Un **réseau de plus de 80 référents et référentes de la transition écologique** doté en 2022 d'une nouvelle feuille de route :

- ✓ Qui renforce le lien entre les directions et la Mission Transition écologique et assure un lien concret avec la diversité des métiers de la Ville ;
- ✓ Qui participe d'une culture interne de la transition écologique ;
- ✓ Qui participe à la construction et à la mise en œuvre de la politique de transition écologique municipale.



Une **communication et un événementiel internes** pour valoriser et partager les actions de transition écologique de la Ville :

- ✓ Des temps forts tout au long de l'année autour des grandes thématiques *Energie, déchets, mobilité, achats ...*
- ✓ Une place réservée dans les outils de communication interne *Intranet de la Ville, flyer joint à la fiche de paie, lettre d'actualité, magazine Traits d'union ...*
- ✓ Des rendez-vous réguliers d'information et de partage d'expérience à travers les Webinaires Time

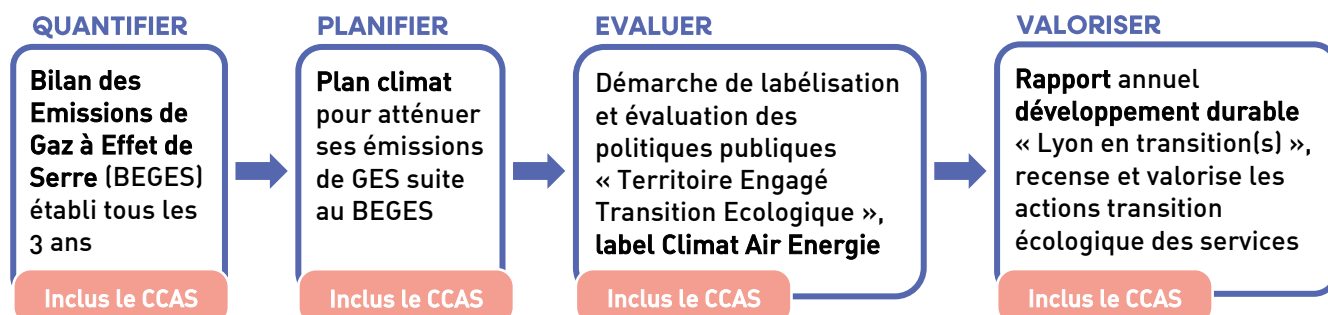


Des **outils de formation & sensibilisation** pour que chacun et chacune s'approprié les enjeux à son niveau :

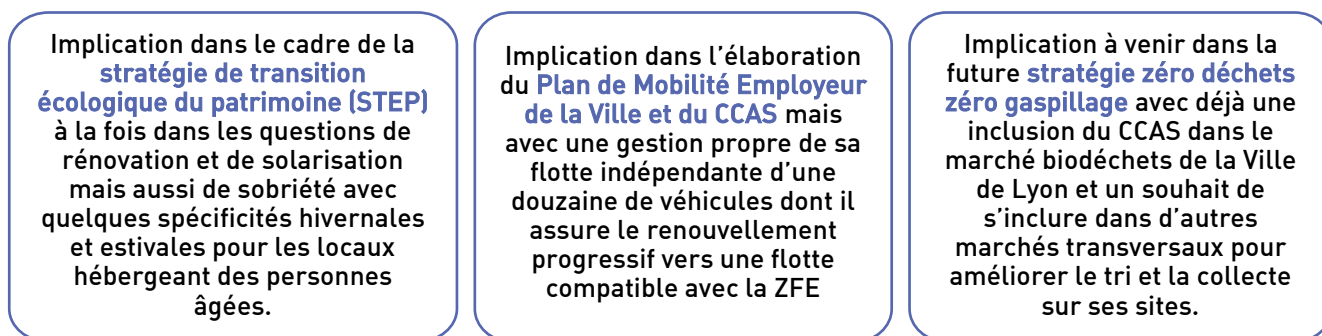
- ✓ Objectif de sensibilisation de 6 000 agents d'ici 2026 aux enjeux de transition écologique ;
- ✓ Catalogue des formations à la transition écologique et un plan de formation spécifique à chaque direction
- ✓ Création d'un kit et événement d'accueil « agir pour la Transition écologique » pour tout agent nouvel arrivant

Le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS, une inclusion historique dans les stratégies climat de la Ville de Lyon...

Depuis la réalisation de son premier bilan des émissions des gaz à effet de Serre en 2010 puis de son premier plan climat en 2013, la Ville de Lyon inclut systématiquement le CCAS dans le périmètre de quantification des émissions puis d'actions. Plus largement il est inclus dans toute la démarche climat sur les compétences et le patrimoine de la Ville de Lyon :



Le CCAS est également impliqué dans des démarches thématiques pilotées par la Ville :



Le CCAS est autonome sur sa politique d'achats dont il questionne néanmoins l'impact climatique. Son groupement avec la Ville pour certains marchés facilite l'accès à des offres vertueuses comme pour l'achat d'énergie par exemple.

... avec des actions propres

Le CCAS pilote plusieurs sous-actions au sein du plan climat notamment au sein de l'ambition « Une ville qui prend soin de chacun et chacune et s'adapte au réchauffement climatique » :

Faciliter l'accès de toutes et tous à une alimentation durable, saine, de qualité dans les établissements municipaux

Le CCAS participe à travers la restauration dans ses EHPAD et résidences sénior au renouvellement des marchés alimentaires vers une alimentation saine et respectueuse de l'environnement

Le CCAS développe le bien manger accessible pour tous au travers de son pôle alimentaire : restaurant social, tiers lieu alimentaire et épicerie sociale et solidaire

Réduire la précarité énergétique hivernale et estivale

Le CCAS sera mobilisé dans la structuration d'un mode d'action partagé avec la Métropole de Lyon autour de la précarité énergétique et du programme SLIME+ notamment sur la question du repérage des ménages et de l'aide à la sortie de la précarité (convention avec Soliha)

Intégrer le changement climatique aux documents de prévention des risques du territoire et de la Ville de Lyon

Dans le cadre du plan canicule départemental, le CCAS assure le pilotage et l'animation du registre d'alerte canicule met à disposition des lyonnais.es des lieux frais en périodes de fortes chaleurs
Le CCAS sera inclus dans l'action à construire de renforcement et de partage autour des dispositions des "plans chaleurs"

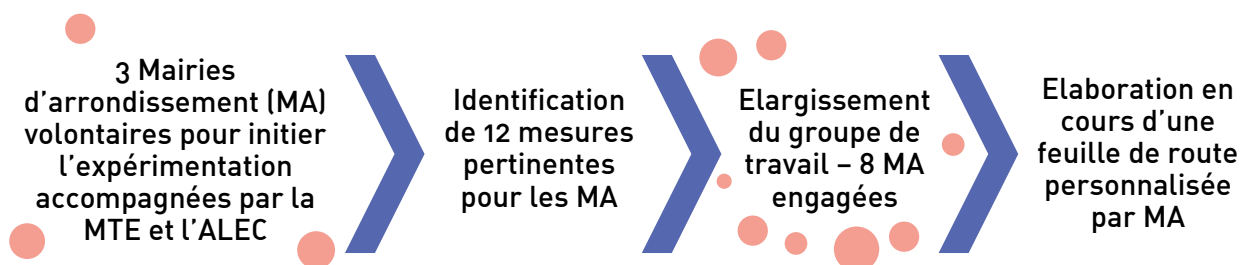


Une action climatique municipale sur l'ensemble du territoire à travers l'engagement de ses 9 mairies d'arrondissement

Les mairies d'arrondissement (MA) sont le relais direct de la municipalité auprès des Lyonnaises et des Lyonnais. Elles gèrent les équipements de proximité (éducatifs, sociaux, sportifs, culturels, associatifs ...). Elles sont un maillon essentiel dans la mise en œuvre d'actions exemplaires en matière de transition écologique.

Afin de favoriser leur mise en réseau et l'accélération du mouvement de transition écologique, des groupes inter-arrondissements ont été mis en place pour faciliter un travail en transversalité sur ces thématiques. Deux référents transition écologique ont été identifiés comme relais privilégiés pour l'ensemble des mairies d'arrondissement.

Depuis 2021, un outil simplifié de planification et de mise en œuvre des politiques climat-air-énergie déployé par l'ADEME est utilisé par les mairies d'arrondissement pour formaliser et suivre leurs actions de transition écologique. La Mission Transition écologique (MTE) appuyée par l'ALEC les accompagne dans cette démarche et l'outil (*Climat Pratic*), leur permet de mettre en place des mesures adaptées et proportionnées à leur territoire.



Les 12 mesures identifiées comme prioritaires pour les mairies d'arrondissement dans l'outil Climat Pratic trouvent leur place dans chaque axe du plan climat de la manière suivante :

La Ville s'organise et mobilise

1. Financer et budgéter la politique climat air énergie
2. Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie

1. Une ville sobre en énergie et en ressources

3. Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés
4. Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique
5. Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets

2. Une ville apaisée et respirable

6. Promouvoir la mobilité durable en interne de la collectivité
7. Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols

3. Une ville qui prend soin de toutes et tous et s'adapte au changement climatique

8. Inciter les citoyens à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité et mobiliser les relais d'opinion

4. Une ville qui permet à chacun de s'impliquer

9. Favoriser les activités économiques durables
10. Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance
11. Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier
12. Mobiliser la société civile en développant la concertation

2. Renforcer le pilotage et l'animation du plan climat

Au sein de l'administration, la refonte du plan climat a été orchestrée par la Mission Transition écologique (MTE). Celle-ci continuera à jouer un rôle de pilotage, de coordination et d'animation dans la mise en œuvre du plan climat.

Consolider les outils de suivi et d'évaluation

La MTE s'appuiera sur les outils de suivi, d'évaluation et de reporting déjà utilisés pour les précédents plans climat. Un data officer sera chargé d'entretenir ces outils et de les faire évoluer le cas échéant dans un souci d'amélioration et d'atteinte des objectifs du plan climat. Il aura également pour mission de rationaliser la collecte des données auprès des directions et des partenaires de la municipalité, et de procéder à leur analyse.

Sur la comptabilité des émissions de gaz à effet de serre, plusieurs actions sont déjà engagées ou vont être planifiées pour permettre un bilan de plus en plus complet et précis. Ce travail devra également permettre d'affiner les trajectoires menant à la neutralité carbone et de fait, les objectifs de certaines actions du plan climat non encore chiffrées. Cet exercice sera aussi mené par la MTE en lien étroit avec les directions municipales.

Si la priorité est donnée aujourd'hui à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, certaines émissions ne pourront être complètement neutralisées. La quantification de ces émissions irréductibles permettra d'engager à moyen terme une réflexion sur les solutions à imaginer.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Renouvelé tous les 3 ans, il permet le suivi des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la Ville.

Quantifier

Le bilan Energie Eau de la Ville

Il fournit un suivi annuel des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine municipal et des émissions de gaz à effet de serre associées.

Suivre

Le tableau de bord du plan climat

Constitué de l'ensemble des actions et indicateurs de suivi et d'évaluation, il permet d'en suivre la bonne mise en œuvre.

Piloter

Le label climat-air-énergie

Label du programme "Territoire Engagé Transition Écologique" de l'ADEME, c'est un outil d'évaluation et de labellisation des politiques publiques reconnu, avec lequel la Ville renouvelle régulièrement son engagement. Il récompense pour 4 ans la qualité de la politique climatique des collectivités. Aujourd'hui labellisée "4 étoiles", la Ville engage le renouvellement de sa labellisation pour 2024.

Au sein du club "climat-air-énergie" la Ville échange avec d'autres collectivités voisines engagées dans la démarche.

Evaluer & valoriser

Le rapport développement durable "Lyon en transition(s)"

Au-delà de l'action climatique, il dresse chaque année un bilan de l'action de la Ville en matière de transition écologique, solidaire et démocratique.

Valoriser



Intégrer une approche financière au suivi du plan climat

Pour la première fois, la municipalité s'attache à coupler le suivi des émissions de gaz à effet de serre avec une approche financière, ce qui lui permettra de construire un plan d'investissement à la hauteur des ambitions fixées par le plan climat.

En s'appuyant sur les financements actuels ciblés sur les actions du plan climat, une estimation des financements et des coûts nécessaires pour atteindre la neutralité climatique va être réalisée.

En parallèle, un cadre de suivi et d'évaluation budgétaire sera développé pour suivre les progrès de mise en œuvre du plan d'investissement.

Tester de nouvelles formes de pilotage et d'animation

La refonte a mobilisé l'administration et les élus en testant de nouveaux formats. L'expérimentation sera toujours de mise pour piloter et faire vivre ce plan climat. En effet, au-delà du suivi opérationnel technique et financier, de nouveaux objectifs sont visés :

1. **Maintenir une forte dynamique autour du climat au sein de l'administration** qui implique à tous les niveaux pour que chacun sente acteur et actrice du plan climat ;
2. **Permettre un ajustement annuel du plan d'actions afin d'en renforcer l'impact** : révision ou renforcement de certaines mesures, construction de nouvelles actions...;
3. **Consolider et faire vivre le lien entre l'Agora Lyon 2030 et les agents municipaux.**

La déclinaison opérationnelle de ces objectifs reste à construire autour des pistes de travail suivantes :

- un **portage politique fort** et la mise en place **d'instances de pilotage transversales** s'appuyant sur le Comité de pilotage Lyon 2030 et le Conseil de la Transition écologique ;

- un **accompagnement spécifique** proposé par la Mission Transition écologique :
 - aux directions dont l'activité est associée à de fortes émissions de GES,
 - aux directions qui jouent un rôle clé dans l'adaptation de la ville au changement climatique,
 - aux directions qui peuvent contribuer à mobiliser les partenaires de la municipalité autour de ces enjeux ;
- l'organisation chaque année d'un **grand atelier du plan climat** avec un double objectif : dresser le bilan de l'avancement du plan climat utile aussi à l'élaboration du rapport annuel Lyon en transition(s) et travailler sur l'actualisation du plan : actions à faire évoluer (contenu, objectifs, moyens...) et nouvelles mesures à intégrer ;
- **l'intégration et la valorisation de la démarche Lyon 2030** dans les projets municipaux, les labels et les politiques publiques ayant un lien direct avec la transition écologique, comme la politique d'achat ;
- **mobiliser les réseaux internes** à la Ville et au premier chef, le réseau de référents Transition écologique ;
- **donner la parole aux agents et agentes** au travers de la future Convention citoyenne pour le climat des agent-es (3CA) ;
- organiser chaque année une **journée des partenaires** institutionnels et financiers afin d'aborder les freins au déploiement des actions du plan climat.

3. Se doter d'une ingénierie de financement à la hauteur des enjeux

Une programmation pluriannuelle axée sur la transition écologique

Une ambition aussi forte que la neutralité carbone requiert des financements conséquents. C'est pourquoi dans son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2021-2026 la municipalité alloue un tiers de son budget à la transition écologique. La rénovation énergétique du patrimoine bâti, la sortie du diesel de la flotte municipale, la modernisation de l'éclairage public ainsi que la végétalisation de la ville sont les priorités des investissements en matière de transition écologique. Le tout représente de l'ordre de 350 millions d'euros d'investissements sur 6 ans.

Le recours à des emprunts verts

La municipalité a fait le choix de recourir à des emprunts verts afin de limiter l'impact carbone de ses prêts bancaires. Plusieurs établissements ont été retenus, selon une exigence déontologique de traçabilité de l'origine des fonds et de finance éthique. La priorité est donnée à des emprunts vertueux qui soutiennent des projets de transition sociale et écologique, en lieu et place d'une logique basée uniquement sur l'offre la plus économe.

Ce soutien massif à la transition écologique lyonnaise doit se pérenniser et se renforcer pour permettre l'atteinte des engagements climatiques municipaux.

La mobilisation de financements externes

Des sources de financements externes (ADEME, DSIL-dotation de soutien à l'investissement local, Fonds vert, FEDER, Programme Horizon Europe, CEE, etc.) sont déjà mobilisés et à renforcer afin de financer les projets de transition écologique.

Pour ce faire, une équipe-ressource de deux agent-es de la Direction des Finances et de la Mission Transition écologique a été constituée. Son action se base sur les missions suivantes :

- Identifier, par le biais de rencontres régulières avec les directions opérationnelles, les projets structurants qui ont besoin de financements externes ;
- Etre en veille active pour anticiper la mobilisation des sources de financement adaptées aux projets municipaux ;
- Organiser des réunions thématiques avec les directions opérationnelles autour d'un besoin identifié ou en fonction de l'opportunité d'une aide pour croiser l'aide et le projet ;
- Accompagner le montage des dossiers de subvention ou de réponse à un appel à projets ;
- Assurer un suivi opérationnel et financier du projet financé en lien avec les exigences du financeur.

Assurer la municipalité face aux risques climatiques

La multiplicité des sinistres liés au changement climatique met en péril le modèle actuel du secteur de l'assurance : pour ce qui concerne les problèmes de calcul et de modélisation du risque, de l'équilibre financier, de la gestion des sinistres. Ce contexte met en exergue tout le sens de l'action municipale en matière de climat et plus largement, ce qui vise à limiter les impacts du changement climatique et la résilience de la ville.

Cela étant, la municipalité, comme d'autres, est touchée par des assureurs de plus en plus frileux. Aussi elle restera à l'écoute et elle contribuera le cas échéant à ce que de nouveaux régimes d'assurance puissent voir le jour.

4. “Lyon 2030 : inspirons le changement”, une nouvelle démarche territoriale et expérimentale

Afin d’accélérer le mouvement vers la neutralité carbone, la municipalité s’est donné un nouvel objectif d’accélérer les dynamiques sur le territoire autour du climat dans le cadre de la démarche “Lyon 2030 : inspirons le changement”, lancée en 2022.

La municipalité souhaite ainsi favoriser de nouvelles formes d’engagements et de coopération et développer différentes activités afin de soutenir la mobilisation et le

passage à l’action des agents municipaux, des acteurs du territoire et des citoyens :

Ce nouveau cadre de coopération et d’action pour le climat s’inscrit en cohérence avec la politique climatique métropolitaine (plan climat-air énergie territorial), la métropole soutenant et participant à la démarche Lyon 2030.



Lyon, lauréate du programme européen “100 villes climatiquement neutres et intelligentes” d’ici 2030

L’engagement de la municipalité en faveur du climat et le lancement de la démarche Lyon 2030 ont été reconnus par la Commission européenne qui a retenu, en avril 2022, la municipalité dans son programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 ». Ce programme, qui mobilise neuf collectivités françaises, ambitionne de faire

de 100 villes européennes des collectivités pionnières, en capacité d’anticiper l’objectif de neutralité climatique fixé en 2050 à l’échelle de l’Union. Il est attendu que chaque ville lauréate du programme produise, avec les parties prenantes du territoire, un Climate City Contract comprenant des engagements à 2030 accompagné d’un plan d’action et d’un plan d’investissement.

Le nouveau plan climat de la Ville de Lyon et du CCAS constitue la déclinaison communale de l’ambition de neutralité climatique en 2030 et du Climate City Contract.

L'Agora, au cœur de la démarche Lyon 2030

L'Agora Lyon 2030 est au cœur de cette démarche. Installée début 2023, cette communauté d'acteurs-rices lyonnais-es prêt-es à co-construire une vision partagée pour atteindre la neutralité climatique en 2030, rassemble 65 structures représentatives de la diversité des acteurs du territoire : entreprises, acteurs relais vers les citoyen-nes, acteurs-rices de l'enseignement et de la recherche, acteur-rices de la jeunesse, étudiants, acteurs publics et parapublics. L'Agora a vocation à s'élargir dans le temps pour accueillir de nouveaux acteurs du territoire et accélérer l'action climatique à Lyon.

La municipalité a confié comme missions à cette assemblée d'un genre nouveau de travailler collectivement à renforcer la capacité à agir de chacun-e à travers la co-construction d'un contrat territorial pour le climat – le « Pacte Climat Lyon 2030 » et l'élaboration de contrats par structure membre de l'Agora – les « conventions de coopération et d'engagements Lyon 2030 ».

L'écosystème ainsi créé s'attache à une mutualisation des compétences pour se projeter de manière complémentaire dans la construction d'une ville neutre en carbone en 2030. Il doit aussi insuffler de nouveaux partenariats externes à la municipalité et permettre la mise en synergie d'acteurs engagés dans la transition écologique.





La Ville échange par-delà son territoire et intègre des dynamiques régionales, nationales et internationales

Participer à une émulation nationale de l'action publique climatique

La municipalité est engagée dans plusieurs réseaux régionaux, nationaux et internationaux. L'objectif est de favoriser les coopérations, le partage d'idées innovantes et de bonnes pratiques dans des domaines tels que la mobilité, la transition énergétique, l'inclusion sociale, l'innovation numérique et l'alimentation durable.

La municipalité appartient ainsi à des réseaux de collectivités dont notamment le réseau France Urbaine. Cette association promeut la coopération des territoires urbains et représente 2 000 communes, avec pour mission d'éclairer techniquement et politiquement la décision publique. La municipalité s'appuie également sur l'expertise technique et méthodologique des grands acteurs institutionnels comme l'ADEME et le CEREMA ou d'associations spécialisées comme l'ALEC, AMORCE ou la FNCCR. Enfin, la municipalité se mobilise aussi au sein d'autres réseaux tels qu'IdéalCO ou Energy Cities qui facilitent les échanges entre pairs. Elle noue également des relations privilégiées de pair à pair avec d'autres collectivités dans le cadre de certains projets.

L'enjeu est de mieux faire connaître en interne toutes les structures auxquelles la municipalité adhère ou avec lesquelles elle a noué des partenariats. Aussi est-il prévu que la Mission Transition écologique construise une cartographie permettant d'identifier la nature du lien entre ces acteurs et la municipalité, les directions et agent-es référents.

Engager des synergies internationales autour du climat

A l'échelle européenne, la municipalité s'engage dans des réseaux qui réunissent des grandes villes engagées dans l'action climatique. Depuis 2008, elle est signataire de la convention des maires pour le climat et depuis 2019 signataire de l'Accord des Villes Vertes. Au-delà de ces engagements, elle participe également aux échanges internationaux de savoirs et de retours d'expérience notamment au sein de la communauté Eurocities et plus récemment au sein du réseau européen des 100 villes intelligentes et climatiquement neutres pour 2030.

Être motrice dans la levée des freins à la transition écologique

Que ce soit au niveau national ou européen, la municipalité entend contribuer à faire remonter les freins au déploiement d'actions de transition écologique et des pistes de solutions. Les thématiques sont vastes : dispositifs de financements, dispositions législatives et réglementaires, techniques et technologiques...

La municipalité prévoit de structurer ces messages au sein d'une stratégie dédiée. Messages qu'elle portera auprès des interlocuteurs idoines : parlementaires, ministères et services de l'Etat, collectivités, Commission Européenne ...



Engager des partenariats avec les "jumeaux climatiques" de la Ville afin qu'ils nous partagent leurs solutions d'adaptation et leur mode de vie sous des températures qui pourront être bientôt celles de Lyon

5. Faire de la prospective sur les enjeux climatiques : veille active, travail avec la recherche et l'innovation publique

Le plan climat est une réalisation collective et participative, où toutes les directions ont été appelées à s'exprimer. Dans un même esprit de travail collégial, la Ville souhaite que des institutions nationales et territoriales, des associations, des professionnels et partenaires du territoire, des chercheurs puissent donner leur avis, dans une logique constructive d'amélioration du plan climat.

Bâtir un partenariat pérenne avec le monde de la recherche pour éclairer la décision publique

Dans cette perspective, l'expertise de chercheurs et chercheuses sera sollicitée par plusieurs moyens :

- La mobilisation du Conseil scientifique de la Métropole ou de certains de ses membres pour bénéficier d'avis d'experts,
- La mise en place de partenariats de recherche pour travailler en profondeur sur certains sujets techniques mais aussi sur les questions d'accompagnement au changement,
- L'invitation d'un ou plusieurs membres de la communauté scientifique à l'occasion des temps forts qui ponctueront le déploiement du plan climat, avec l'objectif de recueillir leur avis et recommandations.



Disposer de temps de regards croisés entre agents & enseignants chercheurs afin de favoriser les échanges entre problématiques de terrain et recherche.

Engager une veille et des démarches prospectives pour anticiper les enjeux de demain

Plus largement, une veille technique, scientifique et réglementaire en matière de climat doit permettre à la Ville de rester au fait des dernières actualités, découvertes et innovations. Les politiques publiques doivent être en mesure d'anticiper les urgences à venir. Certaines des conséquences du dérèglement climatique sont encore inconnues. Les partenariats avec le monde de la recherche trouvent ici toute leur importance. Les dynamiques de prospective s'en verront renforcées, pour une meilleure anticipation des risques.

Challenger le plan climat par l'intelligence collective et susciter l'innovation

Des démarches d'intelligence collective sont de plus en plus mobilisées au sein de la municipalité pour co-construire les stratégies et les actions en lien avec le climat et la transition écologique.

Projet emblématique de cette co-construction, une **Convention Citoyenne pour le Climat des Agent.es (3CA)** va être mise en œuvre. Cette démarche expérimentale repose sur le tirage au sort d'une soixantaine d'agents et agentes qui bénéficieront d'une acculturation aux enjeux de la transition écologique pour ensuite être à même de faire des propositions et de rendre des avis à l'administration et aux élu-es en matière de transition écologique.

La Ville a également lancé en 2022 son premier budget participatif. Outil de participation citoyenne, il permet à chacun de proposer des idées et de prendre part à la sélection des projets lauréats qui seront ensuite financés et mis en œuvre par la municipalité. 17 des projets retenus portent directement sur des actions de transition écologique et de nature en ville et de nombreux autres y sont liés !



Glossaire

100 VCN - 100 Villes Climatiquement Neutres et intelligentes à 2030 : Programme européen lancé en 2022 visant à faire de 100 villes européennes des collectivités pionnières, des territoires d'expérimentation et d'innovation qui seront à même d'inspirer et de faciliter l'atteinte de la neutralité climatique des autres collectivités européennes d'ici 2050.

3CA - Convention Citoyenne pour le Climat des Agent-es : instance composée d'agent-es et de contractuel-les de la Ville de Lyon et du CCAS, désignés par tirage au sort. La 3CA permet à ces agent-es de se doter de connaissances en matière de transition écologique auprès d'expert-es internes et externes à la Municipalité, afin qu'ils soient suffisamment outillés pour rendre des avis et faire des propositions à l'administration et aux élu-es.

Adaptation : Caractérise les actions de préparation et de gestion des conséquences du réchauffement climatique

ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie : Établissement public co-tutellé par le ministère de la Transition Écologique et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et maîtrise de l'énergie.

ALEC - Agences Locales de l'Energie et du Climat : Organismes d'ingénierie territoriale qui conduisent des activités d'intérêt général afin de favoriser au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Atténuation : Caractérise les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des puits de carbone en vue d'atténuer les effets des activités humaines sur le réchauffement climatique.

Budget carbone : Budget international des émissions de gaz à effet de serre estimé par le GIEC. Il est évalué à 500 GtCO₂ pour limiter le réchauffement global à 1,5°C à horizon 2100.

CEREMA - Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement : Établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Climat Pratic : Outil porté par l'ADEME pour accompagner la planification climat-air-énergie de petites collectivités afin d'accélérer les démarches locales de transition écologique. Outil utilisé par à Lyon par les mairies d'arrondissement.

Convention des maires : Principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable au sein de leurs territoires.

Épisode caniculaire : Épisode météorologique de très fortes chaleurs qui sévissent de jour comme de nuit pendant au moins trois jours consécutifs. A Lyon, les seuils sont de 20°C pour les températures de nuit et de 34°C de jour.

GIEC - Groupement Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat : Il a pour mission d'évaluer l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts. Il identifie aussi les possibilités de limiter l'ampleur du changement climatique. Sa production scientifique est au cœur du dialogue et des accords internationaux.

Îlot de chaleur urbain : zone urbaine, souvent en centre-ville, marquée par une élévation des températures de l'air et des surfaces par rapport aux périphéries, particulièrement la nuit.

Jumeaux climatiques : Cette approche, basée sur une analyse statistique de nombreuses variables climatiques, permet de lier le climat actuel d'une zone géographique avec le climat futur (ou passé) d'une autre.



Limites planétaires : 9 limites planétaires sont identifiées comme à ne pas dépasser pour maintenir les équilibres du système Terre. Chaque limite correspond à un seuil critique au-delà duquel l'ensemble du vivant s'expose à un risque d'effondrement global.

MTE - Mission Transition Écologique : Entité municipale rattachée à la Délégation générale urbanisme immobilier travaux, chargée de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des politiques de transition écologique de la Ville de Lyon.

Neutralité carbone (ou neutralité climatique) : Malgré l'absence de définition consensuelle de ce concept, la neutralité climatique se comprend globalement comme un état d'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines et leur absorption naturelle ou par des procédés anthropiques.

Obligations vertes : Emprunt émis sur les marchés financiers qui se distingue d'une obligation classique en ce qu'elle finance exclusivement des projets favorables à l'environnement.

ODD - Objectifs de Développement Durable : Définis en 2015 par l'Organisation des Nations Unies, les 17 Objectifs de Développement Durable sont des catégories thématiques d'urgence politique mondiale à intégrer aux politiques publiques de la communauté internationale.

ORCAE - Observatoire Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie : Il appuie l'élaboration des politiques publiques et des diagnostics liés aux enjeux climat-air-énergie. Il se positionne également comme centre de ressources et d'information, et comme lieu d'échange et de structuration de réseaux entre acteurs sur ces enjeux.

Pacte Climat Lyon 2030 : Co-construit et élaboré en intelligence collective par les acteurs territoriaux de l'Agora Lyon 2030, il s'agit d'un pacte d'engagement réciproque entre la Ville et les signataires afin d'accélérer les actions de transition écologique sur le territoire lyonnais pour atteindre la neutralité carbone en 2030.

PPI Programmation Pluriannuelle d'Investissement : Outil de programmation et de pilotage financier permettant à la Ville de Lyon de prioriser ses actions et planifier ses investissements sur plusieurs années.

Résilience : capacité d'un système à retrouver les structures et les fonctions de son état de référence à la suite d'une perturbation.

Scope : Dans le cadre des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, désigne le périmètre au sein duquel elles sont quantifiées. On parle de scope 1, 2 & 3 selon que les émissions sont directes (scope 1), indirectes liées aux consommations d'énergie (scope 2), ou bien toutes les autres émissions indirectes (scope 3).

SIGERLy - Syndicat de gestion des énergies de la région Lyonnaise : Organisme public de gestion des énergies, il regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes.

STEP - Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine : Elle identifie et priorise les actions à engager sur le patrimoine bâti de la Ville, avec un objectif de -25% de consommation énergétique en 2030 par rapport à 2019.

TeqCO₂ - Tonne équivalent carbone : Pour comparer les gaz à effet de serre entre eux, une unité de mesure unique a été adoptée : la tonne d'équivalent CO₂. Elle prend en compte le pouvoir de réchauffement des différents gaz sur une période de temps donnée.

